

Rapport annuel 2006



RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PROFIL	1
APERÇU FINANCIER DE L'EXERCICE	2
RAPPORT DES FIDUCIAIRES	3
RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
GOUVERNANCE DU RÉGIME DE RETRAITE	5
Aperçu	
Composition du Conseil de fiducie	
Comité du Conseil de fiducie	
Indépendance du Conseil de fiducie	
Efficacité du Conseil de fiducie	
Le rôle de la direction	
La qualité de la gestion	
La communication	
Auto-évaluation de la fonction de gouvernance	
COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION	8
Objectif du Régime	
Contraintes touchant les placements	
Objectif de placement	
Composition de l'actif	
Méthode de gestion des placements	
Gestion des risques	
Rendement des placements	
Le point sur l'actif	
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	
L'administration des prestations	
Questions et tendances concernant l'avenir	
RAPPORT FINANCIER	25
Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers	
Opinion de l'actuaire	
Rapport des vérificateurs	
Rapport financier	
Notes afférentes aux états financiers	
INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE	41
Placements de plus de 15 millions de dollars	
CONSEIL DE FIDUCIE	43
DIRECTION	43

NOTE : La forme masculine utilisée dans ce document désigne tant les femmes que les hommes.

PROFIL

Le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada (le Régime) a été constitué le 1^{er} septembre 1961 par CBC/Radio-Canada (la Société) en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Il s'agit essentiellement d'un régime de retraite contributif, à prestations déterminées, qui couvre pratiquement tous les employés de la Société. Une composante à participation a été ajoutée, sans frais pour le Régime, pour assurer aux employés la possibilité d'améliorer les dispositions portant sur le calcul des prestations au moyen de cotisations déductibles. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension* (la Loi) et des règlements qui en découlent.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada administre l'actif du Régime en vertu de l'acte de fiducie conclu entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires.

Le principal objectif du Régime consiste à offrir des prestations déterminées aux participants conformément à l'acte de fiducie et aux autres documents qui paraissent à l'occasion et qui décrivent le Régime.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada est chargé de placer les fonds de la Caisse, directement ou par l'intermédiaire d'agents, et, ce faisant, il détermine et met à profit les possibilités de placement conformément à la Loi, aux règlements et à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement.

En 2006, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada a apporté d'autres modifications à la composition de l'actif de la Caisse dans le cadre de la révision de la stratégie de gestion des placements effectuée en 2005. La stratégie révisée est conçue de manière à mieux appairer l'actif et le passif du Régime et à réduire la volatilité de l'excédent du Régime.

L'objectif de placement à long terme de la Caisse est établi par rapport aux obligations du Régime. Il s'agit d'obtenir un rendement qui dépasse d'au moins 1,1 % un rendement étalon résultant de la combinaison des rendements d'indices d'obligations à rendement réel et d'obligations à long terme. À longue échéance, cet objectif devrait induire un taux de rendement attendu total qui soit suffisant pour permettre au Régime de répondre à ses obligations tout en réduisant le risque de déficit. Jusqu'en septembre 2005, l'objectif de placement à long terme de la Caisse correspondait au taux de rendement annuel moyen requis pour dépasser d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation.

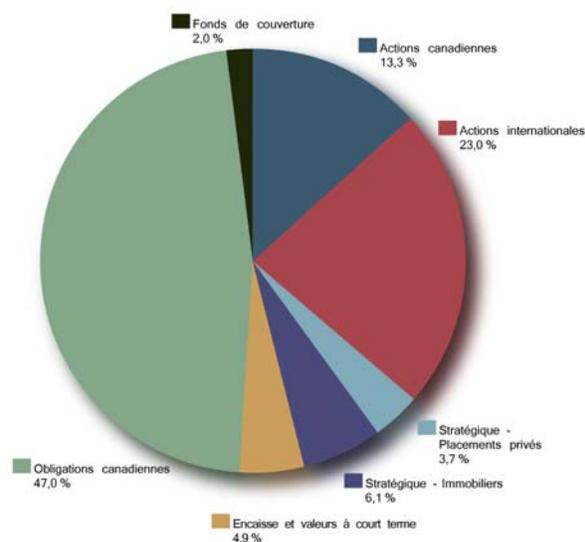
L'objectif du gestionnaire de la Caisse est d'obtenir un rendement, après déduction des frais de gestion et d'administration des placements, qui soit égal à la hausse moyenne annuelle de la valeur d'un portefeuille étalon augmentée de 0,5 % (0,35 % au cours de la période de transition vers la nouvelle composition de l'actif), calculée d'après une moyenne mobile de quatre ans. Le rendement de référence est calculé en totalisant le rendement des indices de référence des diverses catégories d'actif en proportion de leur importance dans la composition de l'actif de la Caisse.

La composition de l'actif visée à long terme de la Caisse est la suivante : titres à revenu fixe, 50 % ; actions, 34 % ; et placements stratégiques, 16 % (avant révision : actions, 55 % ; titres à revenu fixe, 34 % ; et placements stratégiques, 11 %). Elle exige également la couverture du risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles d'actions et de placements stratégiques qui, de par leur nature, ne sont pas appariés au passif du Régime.

APERÇU FINANCIER DE L'EXERCICE

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 302,3 millions de dollars (7,4 %), passant de 4 064,9 millions de dollars au 31 décembre 2005 à 4 367,2 millions de dollars au 31 décembre 2006. La hausse tient principalement à l'augmentation de 247,9 millions de dollars de la juste valeur des placements résultant des rendements favorables des placements de la Caisse sur les marchés financiers national et mondiaux ainsi que dans la catégorie des placements stratégiques.

COMPOSITION DE L'ACTIF À LA JUSTE VALEUR
au 31 décembre 2006



L'excédent de capitalisation, c'est-à-dire la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations diminué du montant des droits à retraite selon le principe de la continuité de l'exploitation, a augmenté de 88,0 millions de dollars pour s'établir à 432,9 millions de dollars à la fin de 2006 contre 344,9 millions de dollars en 2005.

Pour les douze mois terminés le 31 décembre 2006, le rendement annuel s'établit à 10,2 % contre 9,3 % pour le rendement étalon; sur quatre ans, il est de 10,9 %, contre 10,6 % pour l'étalon. Pour la période de dix ans terminée à la même date, le rendement annuel de la Caisse, pondéré dans le temps, a été de 8,1 %. Pendant la même période de dix ans, l'objectif d'investissement était d'atteindre un rendement moyen pondéré dans le temps de 7,8 %.

RAPPORT DES FIDUCIAIRES

SANTÉ FINANCIÈRE DU RÉGIME

En 2006, la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada a continué résolument sur sa lancée, puisqu'elle a enregistré des rendements positifs pour la quatrième année d'affilée. Le taux de rendement s'est établi à 10,19 %, soit 0,87 % au-delà de la cible annuelle déterminée pour le portefeuille étalon. L'objectif de placement à long terme (10 ans) de la Caisse a également été dépassé de 0,36 %. Enfin, le taux de rendement de l'actif a été supérieur de 1,88 % au taux retenu pour établir l'hypothèse actuarielle à long terme.

La plus récente évaluation actuarielle, exigée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), date du 31 décembre 2006. À cette date, il a été déterminé que le Régime affichait, selon le principe de la continuité de l'exploitation (qui sert à établir les états financiers), un excédent de 433,0 millions de dollars, avec un coefficient de capitalisation de 112,2 %. L'excédent de 2006 représente une augmentation de 88,1 millions de dollars par rapport à l'excédent de 344,9 millions établi au 31 décembre 2005. Selon le principe de la continuité de l'exploitation, la santé financière du Régime demeure donc bonne.

Aux termes de l'évaluation actuarielle, le Régime enregistrait, selon le principe de la solvabilité (fondé sur l'hypothèse de terminaison du Régime), un excédent de 131,1 millions de dollars à la fin de 2006, comparativement à un déficit de 89,1 millions à la fin de 2005. Ce revirement s'explique par les solides rendements obtenus par les placements en 2006, ainsi que par des changements dans les taux d'intérêt à long terme. Le ratio de solvabilité du Régime était de 103,1 % au 31 décembre 2006. D'après une étude récente du secteur des pensions au Canada, qui porte sur 761 régimes de retraite, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada se classe ainsi parmi les 27 % de ceux dont le ratio de solvabilité est supérieur à 100 %.

En 2006, le promoteur du Régime a versé des cotisations spéciales de 11,3 millions de dollars pour combler le déficit du Régime selon le principe de la solvabilité établi à la fin de 2005. Comme le Régime affichait un excédent selon le principe de la solvabilité à la fin de 2006, ces cotisations spéciales ne seront plus requises. D'après la législation fédérale actuelle de l'impôt sur le revenu, étant donné que le coefficient de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation dépassait 110 % au 31 décembre 2006, le promoteur ne peut pas cotiser au Régime jusqu'à ce que l'excédent selon le principe de la continuité d'exploitation ait été réduit de 77 millions de dollars. La réglementation prescrit la tenue de la prochaine évaluation actuarielle du Régime le 31 décembre 2009.

TRANSITION VERS LA NOUVELLE COMPOSITION DE L'ACTIF

En 2006, le Conseil de fiducie a supervisé la mise en œuvre de changements importants dans les politiques de la Caisse de retraite régissant la composition de l'actif et les placements. Ces changements avaient été décidés à l'issue d'un examen exhaustif de la stratégie de placement du Régime mené en 2005. La nouvelle stratégie vise à apparier plus étroitement l'actif et le passif du Régime (c'est-à-dire les obligations au titre des prestations constituées) et à réduire la volatilité de l'excédent du Régime, ce qui est conforme à son niveau de maturité. Dans cette optique, la composition de l'actif a été modifiée en 2006. Plus précisément, on a augmenté la composante titres à revenu fixe de l'actif et on en a diminué la composante actions. La Caisse a aussi eu recours davantage en 2006 à des placements

stratégiques pour compléter ses titres négociés sur les marchés publics, et continuera dans cette voie. Elle appliquera également des stratégies de gestion des risques pour pousser au plus haut point la couverture du passif par l'actif. Ces changements globaux à la politique relative à la composition de l'actif devraient atténuer le risque de déficit du Régime de retraite et entraîner des résultats plus stables, tout en générant des rendements à long terme appropriés pour le Régime considéré dans son ensemble. Secondé par des conseillers en placements externes, le Conseil de fiducie a régulièrement suivi la progression de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement, ainsi que les résultats obtenus. Il n'entend pas relâcher sa vigilance en 2007, puisque la transition vers la composition de l'actif révisée se poursuivra.

CADRE DE GOUVERNANCE

Le Conseil de fiducie s'est doté d'un cadre global de gouvernance du Régime de retraite, qu'il ne cesse de perfectionner en y intégrant des pratiques de pointe. Ce cadre reflète les normes les plus élevées du secteur en ce moment : les Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite établies par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR).

Un des points importants des Lignes directrices de l'ACOR touche la mise en place d'un cadre de gestion des risques auxquels le Régime de retraite est exposé. Une politique officielle de gestion des risques a été élaborée en 2006 à partir d'un cadre défini et mis en œuvre depuis nombre d'années. Pendant l'année, une évaluation des risques courus par le Régime a été effectuée, suivie d'une autoévaluation de l'ensemble des mesures de contrôle et des processus implantés pour les gérer. Il a été jugé que, de manière générale, les risques étaient bien gérés, et il a été décidé de renforcer davantage les pratiques de gestion des risques grâce à divers moyens précis. La gestion des risques continuera de retenir l'attention du Conseil en 2007.

Le cadre de gouvernance du Conseil de fiducie prévoit la tenue de séances d'information périodiques à l'intention des fiduciaires. En 2006, des sujets tels que les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'autoévaluation, l'évolution des produits de placement, un survol du secteur des projets d'infrastructure, ainsi qu'une mise à jour sur la conjoncture économique et les concepts à la base de l'évaluation du passif au titre du Régime de retraite, ont été abordés.

DÉPART À LA RETRAITE

Le Conseil de fiducie souhaite souligner la contribution exceptionnelle de M. Stephen Cotsman, administrateur délégué et président-directeur général, et lui exprimer sa reconnaissance. En effet, après 12 années passées à la barre du Régime de retraite, M. Cotsman prendra sa retraite au milieu de l'année 2007. En s'appuyant sur le cadre de planification de la relève en place, les fiduciaires ont mené un processus de sélection pour ce poste clé en vue d'assurer la continuité de la gestion du Régime. Ils sont heureux d'annoncer que M^{me} Debra Alves occupera le poste d'administratrice déléguée et présidente-directrice générale à compter de juin 2007.

Au nom du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada
Hélène F. Fortin, CA

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ/PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'économie mondiale et les marchés financiers se sont très bien portés en 2006. Le rendement des actions canadiennes a enregistré une hausse de 17,3 % alors que celui des actions internationales bondissait de 25,9 %. Du côté du marché américain, la croissance a aussi été au rendez-vous, avec un taux 15,4 %. Les obligations canadiennes ont, quant à elles, rapporté 4,1 %.

Dans cette conjoncture favorable, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada a affiché, pour la deuxième année d'affilée, un rendement à deux chiffres, soit 10,19 %. Il a donc gagné 87 points de base comparativement au rendement étalon de 9,32 %. La moyenne mobile de quatre ans (10,91 %) dépasse le rendement étalon (10,58 %) de 33 points de base.

L'actif total de la Caisse est passé de 4 065 millions de dollars en 2005 à 4 367 millions de dollars en 2006, ce qui représente une progression de 302 millions de dollars. Ce résultat tient compte de l'écart défavorable de 86,7 millions de dollars entre les prestations versées (191,6 millions), d'une part, et les cotisations patronales et salariales (105,8 millions), d'autre part.

Les droits à retraite du Régime correspondent aux prestations futures. Selon le principe de la continuité de l'exploitation, les droits à retraite ont augmenté de 216 millions de dollars, passant de 3 339 millions de dollars en 2005 à 3 555 millions de dollars en 2006.

Compte tenu de tout ce qui précède, le bilan financier du Régime en 2006 fait état d'une remontée très satisfaisante. Le Régime enregistre deux excédents : un excédent selon le principe de la continuité de l'exploitation de 433 millions de dollars (contre 345 millions de dollars en 2005) et un excédent selon le principe de la solvabilité de 131 millions de dollars (contre un déficit de 89 millions de dollars en 2005). Le Régime est donc en bonne santé d'après ces deux méthodes d'évaluation.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

» Par suite de l'examen de la composition de son actif mené en 2005, la Caisse a connu en 2006 une période de transition cruciale pendant laquelle elle a modifié son portefeuille global. Des efforts considérables ont été déployés pour que la transition se déroule selon des paramètres précis :

- Échéancier - établissement de jalons et respect des échéances;
- Coût - encadrement des coûts, notamment en procédant aux opérations boursières au moment permettant d'atténuer au maximum leurs répercussions sur le marché, et lorsque cela était possible, en conservant certains avoirs;
- Risque - gestion continue des risques financiers et opérationnels de manière à éliminer les risques imprévus;

- Réduction maximale des perturbations des activités des gestionnaires internes et externes au moyen de l'envoi d'avis et du transfert des portefeuilles à des moments opportuns;

- Protection de la réputation et de la crédibilité sur le marché de la Caisse grâce à la confidentialité de sa stratégie de négociation et du recours à un gestionnaire de transition externe;

- Élaboration de rapports mensuels et trimestriels personnalisés pour rendre compte de tous les aspects du déroulement de la transition aux fiduciaires, et complétés par un rapport semestriel de confirmation provenant d'un tiers indépendant.

» L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2005 a été parachevée et déposée auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) avant la date limite du 30 juin 2006.

» Gestion des risques :

- Les travaux en vue d'établir un processus d'autoévaluation de la gestion des risques se sont poursuivis, et ce processus a été suivi.

- Les rapports de gestion ont été améliorés, notamment en y incluant une estimation plus actuelle du passif découlant du Régime de retraite.

- Des techniques de gestion des risques ont été appliquées pour contrôler les risques auxquels la Caisse pouvait être exposée pendant le passage à la nouvelle composition de l'actif.

» Des modifications ont été apportées à de nombreux portefeuilles pendant l'année et les processus de planification de la relève ont porté leurs fruits.

Ceci est le dernier rapport annuel que je présente, puisque je prendrai ma retraite en juin 2007. J'aimerais remercier du fond du cœur les fiduciaires et le personnel de leur soutien continu au cours des 12 dernières années. Cela a été un honneur pour moi de gérer le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. Je quitte mon poste en sachant que la Caisse est entre bonnes mains et que sa situation financière est excellente.

Stephen Cotsman
Administrateur délégué/président-directeur général

GOVERNANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

APERÇU

La gouvernance du Régime représente les méthodes et la structure adoptées par le Conseil de fiducie pour diriger et gérer l'exploitation et les affaires du Régime de retraite de Radio-Canada de façon que son rendement soit optimal et qu'il puisse s'acquitter de ses engagements financiers. Ces méthodes et cette structure définissent le partage des responsabilités ainsi que les mécanismes de responsabilisation intéressant le Conseil de fiducie, la direction et les participants. Les dirigeants et les administrateurs du Régime doivent tenir compte des liens de ce dernier avec des parties intéressées telles que la Société Radio-Canada et son Conseil d'administration. Grâce aux principes de gouvernance efficaces auxquels ils s'astreignent, les fiduciaires sont capables de remplir leurs obligations fiduciaires, car il est essentiel pour honorer des engagements de retraite de régir un régime de façon appropriée.

En vertu de l'Acte fiduciaire passé entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est chargé de l'administration du Régime, notamment de la gestion de l'actif et du service des rentes aux participants et à leurs survivants. Pour s'acquitter de ces tâches, les fiduciaires doivent administrer et faire fructifier l'actif de la Caisse avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. Ils doivent placer l'actif avec prudence, en tenant compte de tous les facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation et la solvabilité du Régime ainsi que sur sa capacité de remplir ses obligations financières. Le Conseil de fiducie dispose d'un énoncé des politiques et des procédures de placement qui définit les principes de placement et les placements admis compte tenu des besoins du Régime et des objectifs de la Caisse.

Fidèle à ses principes de saine gouvernance, le Conseil de fiducie a élaboré un cadre pour garantir que le Régime était géré avec efficacité et prudence, et dans le respect de toutes les prescriptions légales. Ce cadre a évolué au fil du temps pour tenir compte des meilleures pratiques et il reflète actuellement les onze principes de gouvernance qui constituent les Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR).

Les principes énoncés ci-dessous sont essentiels à la bonne gouvernance d'un régime de retraite :

1. Obligation fiduciaire

L'administrateur du régime a des obligations, fiduciaires et autres, envers les participants et les bénéficiaires du régime, et peut-être envers d'autres intervenants.

2. Objectifs de gouvernance

L'administrateur du régime doit établir des objectifs de gouvernance pour la supervision, la gestion et l'administration du régime.

3. Rôles et responsabilités

L'administrateur du régime doit décrire clairement et documenter les rôles, les responsabilités et les obligations de reddition de comptes de tous les participants à la gouvernance du régime.

4. Mesures de rendement

L'administrateur du régime doit prévoir l'établissement de mesures de rendement et la supervision du rendement des intervenants ayant un pouvoir décisionnel dans le cadre du processus de gouvernance.

5. Connaissances et compétences

L'administrateur du régime doit appliquer, directement ou par l'intermédiaire de mandataires, les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de ses obligations de gouvernance.

6. Accès à l'information

L'administrateur du régime et, le cas échéant, tout mandataire doit avoir accès à une information pertinente, exacte, et obtenue en temps utile.

7. Gestion des risques

L'administrateur du régime doit prévoir la mise en oeuvre d'un cadre de contrôle interne des risques auxquels le régime est exposé tenant compte des particularités de ce dernier.

8. Supervision et conformité

L'administrateur du régime doit veiller à la mise en oeuvre de mécanismes appropriés pour faciliter la supervision et garantir le respect des exigences législatives, des documents régissant le régime et des politiques administratives.

9. Transparence et reddition de comptes

L'administrateur du régime doit prévoir la communication des modalités du processus de gouvernance aux participants, aux bénéficiaires et aux autres intervenants pour accroître la transparence et la reddition de comptes.

10. Code de conduite et conflits d'intérêts

L'administrateur du régime doit prévoir l'établissement d'un code de conduite et d'une politique sur les conflits d'intérêts.

11. Examen de la gouvernance

L'administrateur du régime doit en examiner périodiquement la gouvernance.

Un tableau des responsabilités du Régime de retraite de Radio-Canada, définissant clairement les rôles et les responsabilités des participants à l'administration, à la gestion et aux opérations du Régime, a été annexé au Règlement du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite.

Avec le concours de consultants externes, les fiduciaires ont procédé en 2006 à une auto-évaluation annuelle minutieuse de leurs activités. L'évaluation portait surtout sur la structure et les processus du Conseil de fiducie. Les fiduciaires jugent que, dans l'ensemble, le Conseil a bien rempli son rôle l'an dernier; ils ont tout de même relevé des aspects pouvant être resserrés et pris des mesures en conséquence.

COMPOSITION DU CONSEIL DE FIDUCIE

En vertu de l'Acte fiduciaire, le Conseil de fiducie comprend sept membres. Deux dirigeants de la Société en font partie d'office : le Premier vice-président aux Ressources humaines et à l'organisation, et la Vice-présidente et chef de la direction financière. Les cinq autres fiduciaires sont nommés par le Conseil d'administration de Radio-Canada; deux doivent être administrateurs de la Société ou membres de la direction employés à temps plein par la Société. À l'heure actuelle, ces cinq fiduciaires comprennent deux membres du Conseil d'administration de Radio-Canada, deux employés, recommandés par les membres d'un comité consultatif des avantages sociaux, et un retraité, recommandé par le conseil d'administration de l'Association nationale des retraités.

COMITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie fonctionne comme un comité général; il inscrit toutes les questions relevant de sa compétence (prestations, placements, vérification) à l'ordre du jour de ses réunions.

INDÉPENDANCE DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie doit agir en toute indépendance, et non comme représentant d'intérêts particuliers, que ce soit ceux de la Société, des employés actifs ou des retraités. Il administre le Régime et la Caisse en qualité de fiduciaire de l'employeur, des participants actuels, des anciens participants et de toute autre personne possédant des droits aux prestations ou aux remboursements prévus par le Régime. Pour s'acquitter de ses responsabilités, il peut demander l'aide d'experts de l'extérieur lorsqu'il a besoin d'un éclaircissement ou d'une opinion indépendante sur une question particulière. Le Conseil de fiducie tient des séances à huis clos dans le cadre de ses réunions, auxquelles les membres de la direction n'assistent pas, pour discuter de toute question qu'il juge pertinente. Il nomme les vérificateurs externes du Régime et revoit avec eux leurs constatations. Le rapport du vérificateur est remis à la Société avec les états financiers, dans les quatre-vingt-dix jours suivant la fin de l'exercice de la Caisse.

Le Conseil de fiducie nomme également des actuaires auxquels il demande un rapport actuariel sur la situation financière du Régime. Une copie de ce rapport, qui est établi au minimum tous les trois ans, doit être remise à la Société dans les soixante jours de sa réception. La Société est responsable en dernier ressort des décisions concernant l'emploi des excédents ou le financement des déficits, et de la fixation des taux de cotisation.

EFFICACITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

Pour s'acquitter de leur mission de surveillance, les fiduciaires devraient avoir les qualités nécessaires pour superviser une activité financière complexe; la prudence exige par conséquent qu'ils aient une certaine connaissance des marchés financiers, de la gestion du risque et des principes actuariels.

Le Conseil de fiducie dispose d'un programme d'orientation pour aider les fiduciaires en titre ou nouvellement nommés à s'acquitter de leurs obligations de fiducie et de gouvernance. Ce programme comprend des séances de formation sur les responsabilités juridiques, les concepts et les pratiques de gouvernance, la gestion et l'aspect financier des placements, ainsi que les méthodes et les concepts actuariels. Des experts externes et des spécialistes internes préparent le matériel et animent les séances de formation.

En outre, le Conseil de fiducie possède un programme de formation continue qui prévoit une journée complète de réunion ainsi que des périodes réservées au cours des réunions ordinaires. Les sujets abordés sont variés et d'actualité pour permettre aux fiduciaires d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leurs obligations.

Le Conseil de fiducie a un mandat établissant clairement son rôle général et son rôle en matière de placement, d'administration du Régime, de vérification et d'actuariat. Le Conseil d'administration de Radio-Canada a émis des lignes directrices sur le choix des fiduciaires, qui déterminent les attributs d'un bon fiduciaire. Ces lignes directrices doivent servir au choix et à la nomination des fiduciaires ainsi qu'au contrôle continu de leurs compétences et de leur efficacité.

Le Régime impose des normes de conduite professionnelle aux fiduciaires ainsi qu'à d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions auprès du Régime. Le Code de conduite, qui porte sur les conflits d'intérêts, les opérations de particuliers, la confidentialité, la conduite professionnelle, les cadeaux et autres gratifications, est complété par le document intitulé Code d'éthique, normes de conduite professionnelle et lignes directrices pour les placements personnels des employés de la Caisse de retraite de Radio-Canada, lequel ne s'applique qu'à des employés désignés.

En 2006, le Conseil de fiducie s'est réuni cinq fois. En vertu de son règlement, il doit tenir au moins quatre réunions par année.

LE RÔLE DE LA DIRECTION

Le Conseil de fiducie a déterminé les tâches de la direction en matière de planification, d'exploitation et de présentation de l'information sur le Régime.

Ces tâches, qui comprennent la gestion des placements de la Caisse, l'administration des prestations du Régime, les ressources humaines, les communications, l'exploitation et le contrôle, sont dévolues à l'administrateur délégué et président-directeur général, qui relève du Conseil de fiducie.

Sous réserve de l'approbation du Conseil, la direction élabore et applique toutes les politiques nécessaires pour les placements, la communication, l'intégrité et le contrôle, l'organisation et la rémunération, l'exploitation et l'administration. Conformément à ces politiques, elle élabore et met en œuvre le programme de placement, et elle fixe et contrôle les normes de qualité du service aux participants.

À chaque étape de ce processus, la direction veille à ce que le Régime soit administré conformément aux politiques et à ce que la réglementation soit observée.

LA QUALITÉ DE GESTION

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement de la Caisse de retraite de Radio-Canada contient les politiques et principes de placement ainsi que l'énumération des placements admis qui correspondent aux objectifs du Régime. Il porte aussi sur les facteurs pouvant influencer sur la capitalisation et la solvabilité du Régime et sur sa capacité d'honorer ses engagements financiers. Enfin, il prévoit la composition de l'actif à long terme et la fourchette à l'intérieur de laquelle la part de chaque catégorie de valeurs peut varier.

L'Énoncé, qui est revu et approuvé annuellement par les fiduciaires, définit l'objectif de placement à long terme (sur 10 ans par exemple) de la Caisse. Depuis octobre 2005, l'objectif de placement à long terme est exprimé en fonction des obligations du Régime; le rendement doit ainsi dépasser d'au moins 1,1 % le passif étalon représenté par le rendement d'un panier d'obligations à rendement réel et d'obligations à long terme. Jusqu'en septembre 2005, la Caisse visait à obtenir de façon soutenue un taux de rendement annuel pondéré dans le temps dépassant d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation.

L'Énoncé fixe également les objectifs de rendement des différentes catégories de valeurs et de la Caisse dans son ensemble. La politique de rémunération concurrentielle des spécialistes en placement découle directement des normes de rendement énoncées dans les politiques de placement. Cette rémunération comprend un salaire de base échelonné et un régime de primes à long terme qui est tributaire du dépassement des normes de rendement sur quatre ans. L'administration des prestations fait l'objet d'une politique intitulée Normes opérationnelles pour l'administration des prestations de retraite. Ces normes garantissent la mise en œuvre de pratiques et de méthodes efficaces pour le paiement des prestations après emploi par le Centre d'administration des pensions, de façon à répondre en temps opportun aux besoins des prestataires.

La direction a fourni l'assurance aux fiduciaires concernant la conformité aux politiques applicables et a fait savoir que toutes les exigences réglementaires ont été respectées en 2006.

LA COMMUNICATION

Le Conseil de fiducie doit rendre compte, information à l'appui, de l'activité du Régime à la Société Radio-Canada, qui en est le promoteur, aux participants actifs ou retraités et à leurs survivants.

À cette fin, le Conseil distribue un aperçu des points saillants du rapport annuel du Régime de retraite de Radio-Canada à tous les participants, qui peuvent également se procurer le rapport annuel, instrument officiel d'information sur l'activité du Régime pour l'exercice écoulé. Ce rapport comporte des états financiers, une section sur la gouvernance et l'analyse par la direction, éléments charnières des pratiques d'information continue du Régime. Le Conseil de fiducie a aussi l'habitude de diffuser des communiqués après chacune de ses réunions où il résume les principaux points qui y ont été discutés. Ces documents sont publiés en ligne pour que les membres du régime puissent en prendre connaissance.

Parmi les autres documents distribués au cours de l'année figurent le relevé personnalisé des droits du participant, obligatoire en vertu de la loi, des communiqués à l'adresse des retraités et de leurs survivants, ainsi que divers avis, communiqués sur les bordereaux de virement direct.

Les membres ont accès à tous les éléments d'information mentionnés plus haut, y compris le rapport annuel, sur le site Web de l'Administration des prestations de retraite à l'adresse www.pensionweb.ca/cbc-radiocanada. L'information générale ainsi que le Rapport annuel se trouvent dans le site principal de la Société, à l'adresse www.cbc.radio-canada.ca/apropos/retraite. Les participants, actifs ou retraités, sont invités à nous faire parvenir leurs commentaires par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique. Nos coordonnées figurent à la dernière page du rapport.

AUTO-ÉVALUATION DE LA FONCTION DE GOUVERNANCE

L'auto-évaluation permet d'améliorer les pratiques en matière de gouvernance d'un régime de retraite, ce qui se traduit par des placements plus productifs, par un emploi plus judicieux du temps du personnel et par la quiétude pour les membres du régime que ce dernier est en mesure d'assurer le service des prestations actuelles et futures.

Les objectifs et le rendement de l'administrateur délégué et président-directeur général du Régime font également l'objet d'une évaluation annuelle. Les fiduciaires évaluent également la gouvernance de la Caisse et effectuent une auto-évaluation de leur rôle de fiduciaire.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

La présente section du rapport annuel, préparée par la direction et revue par le Conseil de fiducie, porte sur les données des états financiers vérifiés. Elle a pour but d'aider le lecteur à juger de la situation financière du Régime et de son rendement pour l'exercice écoulé, et de lui donner un aperçu de l'exercice à venir. Le lecteur est mis en garde contre l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs relatifs à la conjoncture économique et aux placements en général.

L'OBJECTIF DU RÉGIME

Le Régime doit pourvoir au service de prestations déterminées aux participants, conformément à l'Acte fiduciaire et aux autres documents pouvant en fixer les modalités. La gestion de l'actif vise à produire, moyennant un risque modéré, un rendement suffisant pour honorer les engagements du Régime et pour éviter, si possible, les majorations des taux de cotisation.

La politique de placement est exposée dans le document intitulé Énoncé des politiques et des procédures de placement. Elle est revue et approuvée chaque année par le Conseil de fiducie, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières.

LES CONTRAINTES TOUCHANT LES PLACEMENTS

Conformément à la *Loi sur les normes de prestation de pension* (appelée ci-après la "Loi"), les fiduciaires et la direction administrent la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada et en placent l'actif avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. L'actif doit être placé avec prudence, en fonction de tous les facteurs pouvant influencer sur le financement et la solvabilité du Régime.

En vertu du règlement d'application de la Loi, la Caisse ne peut, ni directement ni indirectement, affecter plus de 10 % de la valeur comptable totale de l'actif à un seul placement. De plus, elle ne peut détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote d'une société donnée, sauf exceptions prévues au paragraphe 11(2) du règlement.

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement indique les placements autorisés et les restrictions y afférentes à la lumière des besoins et des objectifs du Régime et de la Caisse.

L'OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif à long terme de la Caisse est fonction des obligations du Régime. L'objectif de placement à long terme de la Caisse consiste à dépasser de 1,1 % le rendement d'un portefeuille de référence du passif composé à 50 % d'obligations à rendement réel et à 50 % d'obligations à long terme. Le Conseil de fiducie a adopté ce nouvel objectif en octobre 2005 à la suite d'un examen détaillé de la stratégie de placement de la Caisse effectué avec l'aide d'experts-conseils indépendants en placement. Il voulait ainsi améliorer la gestion des actifs de la Caisse par rapport aux obligations au titre des prestations et à atténuer le risque de déficit du Régime. Jusqu'en septembre 2005, la Caisse avait exprimé son objectif à long terme (sur 10 ans) comme étant de réaliser régulièrement un rendement annuel moyen pondéré dans le temps dépassant d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation.

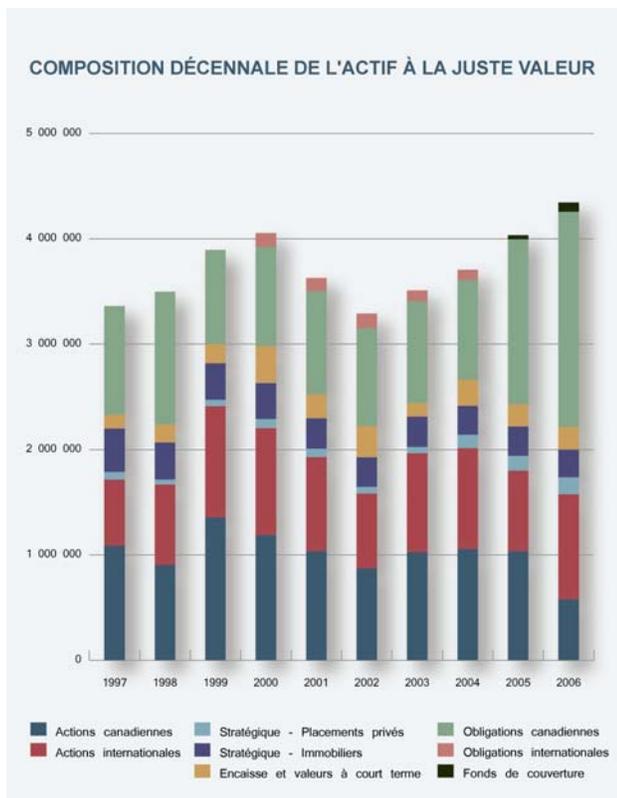
Pour les quatre dernières années, le rendement moyen de la Caisse a été de 10,9 % et pour les dix dernières années, de 8,1 %. Sur une base combinant le nouvel objectif adopté en octobre 2005 et l'objectif en vigueur avant cette date, l'objectif à long terme global de la Caisse s'est chiffré à 10,6 % pour les quatre dernières années et à 7,8 % pour les dix dernières années.

L'administrateur délégué a pour objectif d'atteindre un rendement net égal à la progression annuelle moyenne du portefeuille de référence majorée de 50 points de base (0,5 %), calculé d'après une moyenne mobile sur quatre ans. Pendant la période de transition entre l'ancienne stratégie de placement et la nouvelle stratégie approuvée par le Conseil de fiducie en 2005, l'objectif de dépassement de la référence est réduit à 35 points de base (0,35 %). La transition qui s'est poursuivie en 2006 devrait s'achever en 2007. Le rendement étalon est la combinaison des rendements des indices de référence des diverses catégories d'actifs, répartis dans les mêmes proportions que celles de ces catégories dans l'actif total de la Caisse. Pour l'exercice 2006, le rendement net de la Caisse de 10,2 % dépasse de 87 points de base celui du portefeuille de référence. Selon une moyenne mobile sur quatre ans, le rendement net de la Caisse, 10,9 %, dépasse le rendement étalon de 33 points de base.

LA COMPOSITION DE L'ACTIF

La composition de l'actif à long terme définie dans l'Énoncé des politiques et des procédures de placement est la suivante : titres à revenu fixe, 50 %; actions, 34 %; placements stratégiques (immobilier, placements privés et fonds de couverture), 16 %. Comme il a été dit plus haut, conformément à la stratégie de placement révisée, la cible de cette composition a été modifiée à compter d'octobre 2005. La stratégie révisée prévoit aussi une couverture du risque lié aux taux d'intérêt pour les 50 % du portefeuille qui ne sont pas placés dans des titres à revenu fixe. Jusqu'à la fin de septembre 2005, la composition visée était comme suit : actions, 55 %; titres à revenu fixe, 34 %; placements stratégiques, 11 %.

Cette composition vise à assurer que l'actif couvrira les obligations au titre des prestations constituées. La part de chaque catégorie d'actifs est définie par une fourchette, ce qui, une fois la transition à la nouvelle stratégie pratiquement terminée, donnera aux gestionnaires la latitude nécessaire pour profiter de l'évolution du marché et maximiser le rendement de la Caisse. Au 31 décembre 2006, les titres à revenu fixe représentaient 52 % de la juste valeur de l'actif, les actions, 36 % et les placements stratégiques, 12 %.



LA MÉTHODE DE GESTION DES PLACEMENTS

La Caisse est activement gérée par un petit groupe de personnes comprenant l'administrateur délégué et président-directeur général, la secrétaire-trésorière, quatre gestionnaires de portefeuilles internes et huit gestionnaires de portefeuilles externes. L'administrateur délégué et président-directeur général définit l'orientation générale à donner à la composition de l'actif au vu de la conjoncture des marchés et des prévisions économiques. Les gestionnaires de portefeuilles internes et la secrétaire-trésorière prennent les décisions d'achat et de vente pour leurs portefeuilles respectifs, tout comme les gestionnaires externes. Ceux qui sont à l'interne effectuent, avec l'aide de portefeuillistes adjoints, leurs propres études en faisant appel à un réseau de courtiers en valeurs, en consultant des publications spécialisées, en rendant visite aux sociétés émettrices, etc.

On prévoit que les décisions de placement auront de l'importance pour la valorisation de l'actif. Les prestations servies en 2006 équivalent à 1,8 fois les cotisations. Le Régime demeure tributaire des revenus de placement pour le service des rentes actuelles et futures, puisque ces charges dépassent toujours les revenus que représentent les cotisations.

LA GESTION DES RISQUES

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement spécifie les politiques et principes de placement ainsi que les placements admis qui correspondent aux besoins et aux objectifs du Régime, dont la composition de l'actif à long terme, c'est-à-dire les pourcentages à réserver aux diverses catégories d'actifs. À chaque catégorie est associé un niveau de risque (p. ex., les actions sont plus risquées que les obligations du secteur public). Le modèle de ventilation de l'actif retenu par la Caisse présente un risque modéré, mais il a été jugé le plus propice au respect des obligations futures du Régime. Celui-ci est exposé à un certain nombre de risques qui sont traités à la note 3 afférente aux états financiers.

L'APPARIEMENT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

La Société se porte garante des rentes et autres prestations à servir aux termes du Régime, à l'exception de celles de la composante flexible prévue à la Partie III du Régime. La Caisse procède régulièrement à des examens de l'actif et du passif consistant notamment à soupeser le risque en fonction du rendement que présente la composition actuelle de l'actif à long terme, à analyser le profil risque-rendement découlant d'autres compositions et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif. Le dernier examen de la sorte, effectué en 2005, a conduit à la révision de la composition de l'actif comme il est décrit plus haut. Le nouvel objectif de composition de l'actif et la stratégie de placement révisée devraient favoriser un appariement plus serré de l'actif et du passif du Régime en plus de diminuer la volatilité de son excédent. La mise en œuvre des changements à la composition de l'actif et des mesures de diversification des mandats de gestion des diverses catégories d'actif commencé en 2005 s'est poursuivie en 2006 et devrait s'achever en 2007. La diversification entre les diverses catégories d'actif et les gestionnaires de portefeuilles continue d'être un important outil de réduction de la volatilité et des risques.

L'objectif de la Caisse est de choisir, parmi les placements admis, ceux qui dégagent un rendement acceptable eu égard aux obligations futures du Régime. Un portefeuille sans risque aurait un rendement stable mais faible, et il faudrait un jour relever les taux de cotisation. Un portefeuille trop exposé au risque pourrait dégager un rendement élevé, mais bien volatil; les cotisations pourraient être réduites en cas de rendement élevé, mais fortement majorées en cas de correction du marché importante et de longue durée.

LA VOLATILITÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

Le passif du Régime est sensible aux variations des hypothèses concernant le rendement de l'actif à long terme, les hausses de salaires et l'inflation. Selon la note 3c)), si le rendement à long terme retenu par hypothèse pour les évaluations actuarielles baissait du niveau actuel de 6,25 % à 5,25 %, le passif du Régime augmenterait d'environ 480,0 millions de dollars. Cette augmentation serait la conséquence directe, à long terme, de la baisse des revenus de placement. En revanche, si le rendement à long terme augmentait de 1 %, le passif du Régime diminuerait d'environ 445,0 millions de dollars. En cas de baisse des rendements réels sur une longue période, il faudrait peut-être relever les taux de cotisation pour honorer les obligations du Régime.

LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

La juste valeur des placements de la Caisse s'établit à 4,4 milliards de dollars au 31 décembre 2006, dont 1,6 milliard en actions. L'importance de cette somme rend la Caisse sensible à la volatilité des marchés canadiens et étrangers. On gère cette volatilité en procédant à une diversification entre les secteurs d'activité économique et les marchés internationaux des actions. D'après les statistiques, les actions ont un rendement négatif environ une fois tous les cinq ans. L'année écoulée marque la quatrième année d'un retour aux rendements positifs après deux années de rendements négatifs sur les marchés d'actions nationaux et trois années sur les principaux marchés internationaux. Le rendement attendu à long terme compense toutefois la volatilité cyclique à court terme. La Caisse atténue également le risque de volatilité au moyen de placements stratégiques comme des placements immobiliers et privés, dont des projets d'infrastructure ayant des horizons de placement lointains. Le risque de volatilité des marchés financiers est également atténué au moyen de placements dans des fonds de couverture, censés donner des résultats plus stables.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité renvoie à la capacité de la Caisse à satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La liquidité se mesure à l'encaisse disponible pour de nouveaux placements, diminuée des prestations versées et des charges de gestion. En 2006, les prestations versées en vertu du régime principal et les charges administratives, soit un total de 209,6 millions de dollars, ont été en partie compensées par les cotisations salariales au régime principal s'élevant à 45,0 millions et par les cotisations patronales de 58,8 millions, dont des cotisations spéciales au titre du déficit de solvabilité de 11,3 millions de dollars. Les liquidités nécessaires au service des autres prestations proviennent des revenus de placement - 158,2 millions de dollars - et du produit de cessions.

LE RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. À chaque décision de placement, la Caisse court le risque que l'émetteur du titre, qu'il soit du secteur public ou privé, manque à ses engagements ou devienne insolvable. L'Énoncé des politiques et des procédures de placement contient les directives et les restrictions concernant les placements admis, lesquelles tiennent compte de la notation des titres, des plafonds de placement et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. La note 3c)ii) traite en détail de cette question.

LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PAYS

La Caisse achète des actions, des placements privés, des parts de fonds de couverture et des titres du marché monétaire étrangers, dont la juste valeur est sensible à la conjoncture économique et politique des divers pays émetteurs ainsi qu'aux variations du taux de change du dollar canadien. Ces placements contribuent à la diversification du portefeuille.

Pour se protéger du risque de change, la Caisse conclut à l'occasion des contrats de change à terme. La valeur marchande de l'ensemble des contrats de change à terme sur une devise donnée (à l'exception de ceux du portefeuille du fonds de couverture) ne dépasse jamais la valeur marchande de l'ensemble des placements de la Caisse libellés dans cette devise au moment où la couverture est contractée.

LE RENDEMENT DES PLACEMENTS

La Caisse fait appel à une firme qui a pour spécialité de fournir des mesures de rendement de portefeuilles et des données de référence.

Le rendement total de la Caisse en 2006 est de 10,2 %, soit 0,9 % de plus que le rendement du portefeuille de référence de l'actif de la Caisse (9,3 %). En 2005, il était de 12,2 %, soit 1,1 % de plus que le rendement du portefeuille de référence de l'actif (11,1 %).

L'écart favorable par rapport à l'étalon enregistré en 2006 s'explique surtout par le rendement positif des actions canadiennes et étrangères et par la forte tenue des placements stratégiques. Sur quatre ans, le rendement global de la Caisse est de 10,9 % et dépasse de 0,3 % le rendement du portefeuille de référence de l'actif (10,6 %).

Le tableau à la page 11 présente une comparaison du rendement sur un an de chaque catégorie d'actifs, le rendement du portefeuille de référence et la pondération de chaque catégorie dans l'actif.

LE POINT SUR L'ACTIF

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

En 2006, la croissance économique mondiale s'est montrée robuste et a élargi ses assises. Les inquiétudes du début de l'année voulant que la croissance mondiale ne dépasse pas les frontières des États-Unis et de la Chine se sont en effet effacées devant la résurgence de la consommation en Europe et au Japon. En plus de s'étendre sur le plan géographique, elle s'est généralisée dans l'ensemble de l'économie. Ainsi, aux États-Unis, la consommation des ménages a stimulé celle des entreprises, tandis qu'en Europe, au Japon et en Chine, on a observé le phénomène inverse. L'expansion des marchés de l'emploi qui en a résulté a eu pour effet à l'échelle mondiale de faire chuter le chômage à des taux inégalés depuis plusieurs années et d'exercer des pressions à la hausse sur les salaires. Au milieu de l'année toutefois, le ralentissement du marché de l'habitation aux États-Unis a freiné la croissance américaine et dissipé les craintes d'inflation des mois précédents. Les prix des produits de base se sont stabilisés vers la fin de l'année, après une phase haussière étalée sur la majeure partie de l'année. Ce changement favorable du régime de consommation des Américains pourrait être le précurseur d'un revirement de la politique monétaire à l'échelle mondiale. Les perspectives de baisse des taux d'intérêt, de modération des cours du pétrole et de hausse des revenus prédisposent toutes au maintien de la consommation.

Profitant de la vigueur des dépenses à la consommation et de la faiblesse de l'inflation, les États-Unis ont continué de tirer l'économie mondiale. Le produit intérieur brut (PIB) américain a progressé de 3,4 % en 2006, malgré les craintes que le refroidissement du marché de l'habitation ralentisse l'économie. En dépit d'un léger ralentissement dans la seconde moitié de l'exercice, occasionné par la diminution des investissements sur le marché résidentiel, la consommation (qui représente 71 % du PIB) a maintenu sa vigueur grâce à l'amélioration de la productivité et au recul du chômage. La correction sur le marché de l'habitation ne s'est pas étendue à d'autres secteurs, et à ce jour, la contagion à grande échelle redoutée n'a pas eu lieu. Les dépenses des consommateurs ont été alimentées par la solide croissance de l'emploi et des revenus réels. Les ventes au détail ont dépassé les attentes, et fait un bond de

5,4 %. En décembre, le taux de chômage est redescendu à son niveau le plus bas des cinq dernières années, soit 4,5 %. Étonnamment, la forte demande de main-d'œuvre n'a pas engendré d'inflation des salaires. Après un départ en force, les prix de l'énergie ont suivi une trajectoire descendante en fin d'année. Dans l'ensemble, les pressions inflationnistes ont été réprimées, l'indice de dépense personnelle à la consommation (DPC) s'étant établi à 2,3 % et l'inflation de base en fonction des DPC a légèrement augmenté, terminant à 2,2 %. Les craintes que des pressions inflationnistes s'exercent sur l'économie des États-Unis ont convaincu l'Open Market Committee (OMC) de privilégier le resserrement de sa politique monétaire. L'organisme a rehaussé son taux cible, le taux directeur de la Réserve fédérale, par quatre fois, le faisant passer de 4,25 % à 5,25 % en douze mois.

Dans l'ensemble, 2006 a été une bonne année pour l'économie canadienne. Durant l'exercice écoulé, elle est demeurée proche de son potentiel, puisque la mollesse des exportations nettes a été compensée par la solidité de la demande intérieure. Au cours du second semestre, on a observé un ralentissement économique attribuable pour l'essentiel au ralentissement de l'économie américaine. Comme les exportations comptent pour 40 % du PIB canadien, et que les exportations vers les États-Unis représentent 77 % du total des exportations, tout ralentissement de l'économie américaine a des effets considérables sur l'économie canadienne. De plus, le fait que le dollar canadien se maintienne à son niveau le plus élevé des 28 dernières années par rapport au dollar américain n'aide en rien les exportations canadiennes. La demande intérieure est néanmoins demeurée forte, grâce au taux de chômage le plus bas des 30 dernières années, et aux gains substantiels attribuables aux revenus disponibles. La demande de produits de base canadiens comme le pétrole et le gaz naturel est demeurée forte à l'étranger, compte tenu des sommets atteints par les prix de ces produits à l'échelle mondiale. Le fait que l'indice des prix à la consommation (IPC) a crû d'à peine 1,6 % et l'IPC de base de seulement 1,5 % montrent que les pressions inflationnistes ont été contenues. Dans un effort en vue de concilier la nécessité de soutenir l'activité économique au pays et d'assurer la stabilité des prix, la Banque du Canada a relevé son taux de financement à un jour à quatre reprises en 2006, pour une hausse totale de 4,25 %.

Catégories de valeurs	2006			2005		
	En pourcentage de l'actif	Rendement de référence	Rendement de la Caisse	En pourcentage de l'actif	Rendement de référence	Rendement de la Caisse
Encaisse et placements à court terme	4,9	4,0	4,5	5,2	2,6	3,0
Obligations - nominales canadiennes	35,6	4,6	4,9	26,0	6,6	6,4
- canadiennes rendement réel	11,4	(3,3)	(3,3)	12,8	4,7	4,7
- internationales ⁽¹⁾	-	-	-	-	(8,0)	(5,9)
Actions canadiennes	13,3	17,3	18,5	24,6	24,1	22,2
Actions étrangères	23,0	19,7	22,1	20,0	6,2	9,0
Placements stratégiques	11,8	7,5	9,6	11,4	10,0	19,0
Total	100,0	9,3	10,2	100,0	11,1	12,2

⁽¹⁾ au 30 septembre 2005

Après des années de morosité, l'activité économique de la zone euro a poussé le PIB de 3,3 % par rapport au 1,9 % de 2005. La croissance économique s'est améliorée surtout durant la première moitié de l'exercice, et même si l'activité s'est stabilisée au cours du troisième trimestre, elle est demeurée vigoureuse. Comme la croissance économique globale est principalement alimentée par la demande intérieure, l'expansion pourrait s'autoentretenir. La reprise de la consommation semble reposer sur des assises solides vu la confiance des marchés de l'emploi et des consommateurs. Les dépenses en investissement, tout comme la confiance des entreprises, sont fortes et témoignent de la bonne santé des grandes entreprises. De plus, l'effet du ralentissement de l'économie américaine sur la zone euro devrait être très léger, car les exportations à destination des États-Unis ont reculé de façon constante et ne représentent plus que 16 % du total. Les échanges commerciaux intra-européens font désormais davantage tourner les grandes économies européennes. Si on y regarde de plus près, le bilan économique des grandes puissances européennes n'est pas lisse, la France accusant notamment du retard sur l'Allemagne. L'économie teutonne a en effet bénéficié du repositionnement des entreprises allemandes sur le marché mondial après un programme de compression des coûts au cours des deux dernières années, de placements à l'étranger et de contrôle des salaires. Ces mesures ont donné à l'Allemagne un avantage concurrentiel sur la France, l'Italie et l'Espagne, où les salaires ont monté en flèche.

En 2006, l'économie japonaise a poursuivi son regain d'expansion après des années de stagnation causée par la déflation. Le PIB réel de l'exercice considéré a crû de 1,8 % comparativement à 1,0 % en 2005. L'assiette de la croissance économique n'a toutefois pas été aussi ample que prévue. En effet, le principal moteur de croissance du PIB réel a été la vigueur de la demande d'exportations aux États-Unis et en Chine et l'important flux d'investissement des entreprises; la consommation des ménages n'a que peu compté. Le premier coup de manivelle marquant la reprise nipponne a eu lieu dans le secteur des exportations sous la forme d'une vaste restructuration des entreprises. La réponse des organismes de réglementation à la déflation a permis aux entreprises japonaises de s'écarter graduellement des pratiques d'emploi à vie trop rigides et coûteuses, et a obligé les institutions financières à s'occuper des prêts non productifs. Les entreprises japonaises ont également pu accroître leurs dépenses d'investissement grâce à la résorption de la masse des immobilisations et de l'endettement hérités de la bulle économique qui avait précédé. Tous ces facteurs ont accru la rentabilité des sociétés, favorisé l'investissement et stimulé l'emploi. Les investissements des entreprises dans les immobilisations ont connu leur croissance la plus rapide des cinq dernières années, les observateurs étant convaincus que la productivité et la demande d'exportations demeureraient élevées. La hausse des bénéfices des sociétés a également poussé la demande de main-d'œuvre. Ainsi, le taux de chômage est demeuré à la baisse pendant toute l'année, clôturant à 4,1 % en décembre 2006, taux plancher des huit dernières années, et le ratio des offres d'emploi à la demande s'est aussi amélioré de façon constante. L'atonie de la croissance réelle des salaires a cependant limité les dépenses de consommation, qui ont peu progressé. Quant à l'inflation, mesurée en fonction de l'IIPC, elle est restée faible, mais positive pendant la plus grande partie de l'année. La reprise économique et le retour de l'inflation en zone positive ont incité la Banque du Japon (BJ) à normaliser sa politique monétaire et à cibler l'inflation dès mars 2006. À la fin de décembre 2006, le taux cible de la politique monétaire de la BJ, soit le taux de financement des prêts non garantis à un jour, s'établissait à 0,25 %.

Quatrième puissance économique du monde, la Chine continue d'être le principal moteur de croissance de l'économie mondiale. L'économie chinoise a poursuivi sa ruée en 2006, atteignant un taux d'expansion de 10,7 %. Cette croissance économique rapide de la Chine s'explique surtout par l'essor des exportations et la croissance des investissements à laquelle elle a donné lieu. En 2006, les exportations ont crû de 27 % et les importations de 20 %, engendrant un surplus commercial cumulé record de 177,5 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 74 % par rapport à 2005. En outre, les investissements fixes (qui représentent 37 % du PIB) ont crû de 24,5 % en 2006. Compte tenu du surplus commercial constant et des flux d'investissement dans le pays, il n'y a rien d'étonnant à ce que les réserves en devises de la Chine aient atteint le niveau sans précédent de 1,07 billion USD à la fin de décembre. Après des années de croissance fulgurante, la Banque populaire de Chine et le Comité national de la réforme et du développement s'inquiètent de plus en plus du risque de surchauffe que pourraient entraîner l'important surplus commercial, la croissance nourrie de la masse monétaire, l'expansion rapide du crédit et le surplus de liquidités dans le système bancaire. En conséquence, l'administration centrale a élaboré un train de mesures de resserrement monétaire et d'intervention macroéconomique afin de ralentir l'économie et de la rééquilibrer en tentant d'augmenter la consommation et d'amoinrir la dépendance aux investissements liés aux exportations. L'objectif est de réduire la surcapacité dans certains secteurs, car elle accroît les inégalités et les frictions commerciales.

La prépondérance du marché américain à l'échelle mondiale se maintiendra encore un certain temps, mais cette année, on a commencé à observer une résurgence de l'activité intérieure dans divers pays. Contrairement à ce qui s'était produit dans le passé, les marchés en émergence du Sud-Est de l'Asie sont cette fois gigantesques et leurs PIB pourraient d'ici quelques années dépasser ceux de certaines économies développées. En Europe, l'Allemagne semble avoir pris la tête, mais la course vers la compétitivité mondiale aura vraisemblablement un effet d'entraînement dans la zone euro. La diversification des acteurs économiques et l'arrivée de nouveaux venus favoriseront la croissance mondiale. À cet égard, le déplacement de la croissance vers d'autres pôles de consommation que les États-Unis donnera au gouvernement américain une marge de manœuvre accrue pour régler son problème de déficit commercial et de déficit du compte courant. Par ailleurs, la modération de la croissance mondiale a pour effet de tempérer les pressions inflationnistes et de prolonger ainsi le cycle de croissance.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

La politique de placement de la Caisse permet de modifier de manière stratégique la pondération des différentes catégories d'actifs composant l'actif total de la Caisse dans les limites d'une fourchette par rapport à la composition à long terme cible établie par calcul actuariel. La Caisse revoit chaque trimestre la composition de son actif en s'appuyant sur les prévisions liées à l'économie mondiale et aux marchés financiers, et accroît ou diminue la pondération de chaque catégorie selon qu'elle escompte une bonne ou une mauvaise performance. En 2006, la Caisse a temporairement cessé de rajuster la répartition de l'actif tous les trimestres en fonction des objectifs à long terme pour concentrer ses efforts sur la réalisation de la répartition définie dans la nouvelle politique de composition de l'actif. Cette politique adoptée au quatrième trimestre de 2005 vise à mieux appairer l'actif au passif du Régime.

ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La Caisse investit ses liquidités dans des instruments du marché monétaire de grande qualité et très liquides. Cela contribue à maximiser la rentabilité des fonds disponibles et donne la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins de liquidités découlant des activités de placement, du service des prestations et de l'administration du Régime.

En 2006, la Banque du Canada a relevé ses taux d'intérêt à court terme quatre fois, soit en janvier, en mars, en avril et en mai. Le taux de rendement moyen des bons du Trésor du Canada à 91 jours était de 4,0 % en 2006, comparativement à 2,6 % en 2005.

Au cours de l'exercice écoulé, l'encaisse et les placements à court terme ont représenté en moyenne 211,9 millions de dollars ou 5,1 % de l'actif de la Caisse. Le rendement annuel du portefeuille géré à l'interne a été de 4,5 % pour l'année, soit 50 points de base au-dessus du rendement étalon, qui s'est établi à 4,0 %. Le rendement sur une période de quatre ans, 3,4 %, a dépassé de 40 points de base le rendement étalon (3,0 %). Au 31 décembre 2006, l'encaisse et les placements à court terme représentaient 4,9 % de la juste valeur de l'actif de la Caisse.

OBLIGATIONS

En 2006, le marché obligataire a connu deux phases distinctes. Au cours des six premiers mois, les rendements se sont accrus sur toute la courbe. La Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont relevé leurs taux de référence, car la croissance économique dépassait les attentes et des pressions inflationnistes commençaient à s'exercer. Les rendements nominaux ont culminé vers la fin de juin, en conjonction avec la dernière hausse des taux par la Réserve fédérale le 29 juin et la dernière intervention de la Banque du Canada un mois plus tard. À ce moment, le rendement nominal des obligations américaines de dix ans avait grimpé de plus de 60 points de base, phénomène reproduit à l'identique au Canada. Le marché obligataire est ensuite redescendu pratiquement au niveau du début de l'année avant d'amorcer une modeste hausse dans le dernier mois. Pour l'ensemble de l'année, les rendements obligataires au Canada ont augmenté d'environ 10 points de base sur l'ensemble de la courbe de rendement, les échéances inférieures à trois ans ayant déterminé les augmentations les plus fortes. Les augmentations du rendement nominal ont été plus importantes aux États-Unis, variant entre 41 points de base pour les échéances de 2 ans à 28 points de base pour les obligations de 30 ans.

Au début de 2006, les observateurs prévoient que la Réserve fédérale mettrait fin à ses interventions haussières. Toutefois, les statistiques économiques de début d'année ont déjoué les attentes suscitées par la médiocrité du quatrième trimestre de 2005. Sur le marché de l'emploi, les gains ont été rapides, et la consommation intérieure a aussi rebondi. Les préoccupations inflationnistes ont alors commencé à se manifester. Outre le resserrement du marché du travail, les prix des produits de base ont monté en flèche. Les changements de garde au sein de la Réserve fédérale ont aussi causé de vives inquiétudes. Non seulement la Réserve comptait-elle plusieurs nouveaux membres, mais le très respecté Alan Greenspan a passé le flambeau à Ben Bernanke après 18 ans à la tête de l'organisation. En avril, un commentaire de Bernanke laissant entendre que la Réserve fédérale pourrait bientôt mettre fin au processus de resserrement de sa politique monétaire a rebuté les marchés. Les membres du comité se sont cependant empressés de clamer peu après que l'inflation demeurait leur principale préoccupation.

Vers le milieu de l'année, le recul du marché de l'habitation a permis au marché obligataire de souffler un peu. La plupart des observateurs pensaient alors que la faiblesse du marché de l'habitation aurait des conséquences néfastes sur les dépenses de consommation intérieures. De plus, les prix des produits de base s'étaient essentiellement stabilisés et commençaient même à montrer des signes de faiblesse sur certains marchés. Le marché obligataire a donc pu amorcer une forte reprise malgré le taux élevé de l'inflation de base alimentée par la décision de la Réserve fédérale de maintenir son taux de référence à 5,25 %, après 17 hausses consécutives. Cette reprise s'est maintenue jusqu'à la fin de novembre, soutenue non seulement par la vigueur des statistiques récentes de l'emploi, mais par les révisions substantielles apportées aux chiffres antérieurs. Concrètement, les chiffres indiquaient que l'économie américaine n'était pas aussi relâchée que l'on pensait, ce qui a contribué à pousser les coûts de main-d'œuvre à la hausse. Pendant ce temps, la Réserve fédérale a continué de lancer des alertes relatives aux risques d'inflation et de minimiser les conséquences du recul du marché de l'habitation. Il en a résulté une régression des rendements nominaux de l'ordre de 25 à 30 points de base en décembre.



Au Canada, la croissance économique a été moins forte qu'aux États-Unis, mais l'inflation a en règle générale été mieux contrôlée. Le taux de chômage a flirté avec ses plus bas niveaux en une génération, laissant à penser que la capacité excédentaire était minime. Le tableau économique a cependant été entaché par des disparités régionales dans la croissance, le boom des produits de base bénéficiant largement aux provinces de l'Ouest, alors que l'affaiblissement du secteur manufacturier imputable à l'effet de retardement de l'appréciation du huard a desservi l'Ontario et le Québec, locomotives économiques du Canada. La situation a embarrassé la Banque du Canada, même si celle-ci a continué d'affirmer qu'elle se concentrerait sur la croissance économique globale plutôt que de s'attarder aux disparités régionales. Toutefois, la faiblesse du secteur manufacturier conjuguée à la vigueur de la monnaie canadienne a probablement joué un rôle important dans la décision de la banque centrale de mettre un terme de manière décisive en juillet à sa politique de resserrement monétaire par des hausses de taux.

En 2006, le marché des obligations de sociétés canadiennes a continué de profiter du rétrécissement des écarts de taux et des perspectives favorables concernant les taux d'intérêt et l'inflation. Même l'offre croissante d'obligations de sociétés - les entreprises canadiennes et internationales ayant continué d'émettre des titres de créance à des niveaux jamais vus -, n'a pas atténué les rendements sur le marché. L'indice des obligations de sociétés Scotia McLeod a généré un rendement de 4,4 % en 2006. Conformément à sa nouvelle politique de composition de l'actif, la Caisse a liquidé ses portefeuilles d'obligations axés sur l'indice obligataire universel et accru ses positions en obligations canadiennes de longue durée, dont la sensibilité au taux d'intérêt correspond mieux au profil du passif. Dans le cadre de la transition, le portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes géré à l'externe a été graduellement liquidé au fil de l'année pour être finalement dissout à la mi-novembre. Pour l'ensemble de l'année, le portefeuille a généré un rendement positif de 3,4 %.

En février 2006, la Caisse a créé un nouveau portefeuille d'obligations à long terme géré à l'interne conformément à la politique révisée de composition de l'actif. Ce portefeuille a accru l'échéance moyenne des titres détenus par la Caisse, réalisant ainsi une meilleure harmonisation entre l'actif de la Caisse et les éléments de passif du Régime. De sa création jusqu'à la fin de décembre 2006, le nouveau portefeuille d'obligations canadiennes à long terme géré à l'interne a offert un rendement supérieur au rendement étalon, soit 6,6 % comparativement à 6,1 % pour le rendement étalon, un écart de 50 points de base.

Toujours en 2006, deux nouveaux portefeuilles d'obligations à long terme gérés à l'externe ont été créés. Le premier est un portefeuille à gestion passive qui comporte un sous-ensemble de la composante à long terme de l'indice obligataire et devrait selon les attentes offrir un profil de risques et de rendement semblable à celui de l'indice des obligations à long terme Scotia McLeod. Le portefeuille a été graduellement constitué au fil de l'année, à partir des produits de la liquidation d'autres portefeuilles. Pour sa première année d'existence, le portefeuille a produit un rendement de 3,1 %.

À la mi-décembre, la Caisse a également placé des fonds à titre temporaire dans un portefeuille d'obligations à long terme amélioré, le temps qu'elle étudie d'autres stratégies de placement à revenu fixe ajustées en fonction du risque supérieur dans le courant de 2007. Le portefeuille cible les obligations canadiennes offrant des statistiques de risque similaires à celles de l'indice, mais capables de produire des rendements légèrement supérieurs à ce dernier.

Dans l'ensemble, le taux de rendement nominal des obligations canadiennes pour 2006 a été de 4,9 %, soit quelque 30 points de plus que le rendement étalon de 4,6 %. Sur une période de quatre ans, le taux de rendement s'est établi à 6,4 %, ce qui est supérieur au taux de référence de 6,3 % combinant l'indice des obligations à long terme et l'indice obligataire universel de Scotia Capitaux. La Caisse détient aussi des obligations à rendement réel qui ont généré un rendement négatif de -3,3 % en 2006, signe de l'évolution des conditions du marché et des attentes concernant l'inflation.

À la fin de l'année, les obligations à rendement nominal et à rendement réel canadiennes représentaient 47,0 % des placements de la Caisse à la juste valeur.

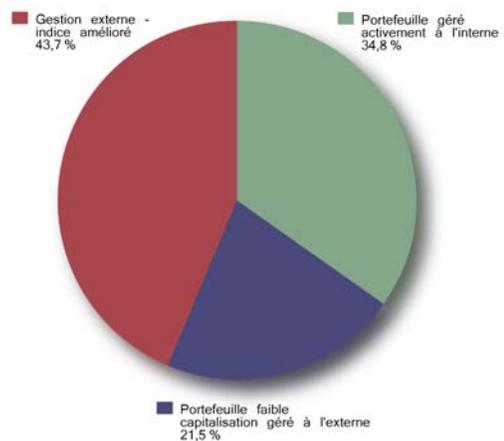
ACTIONS CANADIENNES

Pour la quatrième année consécutive, les marchés boursiers canadiens ont récompensé les investisseurs avec un rendement vigoureux dans les deux chiffres. Au cours de la première partie de 2006, la vigueur des prix des produits de base, les prix du cuivre bondissant de 90 % en l'espace de quelques mois et les cours du brut grimant à plus de 75 USD/b en avril, ont soutenu le dynamisme du marché. Les craintes d'inflation et un repli marqué du marché de l'habitation aux États-Unis ont entraîné les marchés vers le bas au deuxième trimestre et donné lieu à une véritable braderie dans le secteur des services financiers et des titres technologiques. Dans la deuxième moitié de l'année, l'augmentation des stocks et l'affaiblissement de la demande ont fait chuter les prix de l'énergie, mais le marché dans son ensemble a profité des gains appréciables réalisés dans le secteur des services de télécommunications et celui des technologies. Malgré une sévère correction dans le secteur des fiducies de revenu provoquée par l'annonce d'un nouveau régime fiscal pour ces entités par le gouvernement fédéral, les marchés ont amorcé une forte reprise vers la fin de l'année, appuyée par une croissance honnête des bénéfices et l'optimisme des investisseurs. Le rendement de l'indice composé S&P/TSX pour 2006 s'est chiffré à 17,3 %.

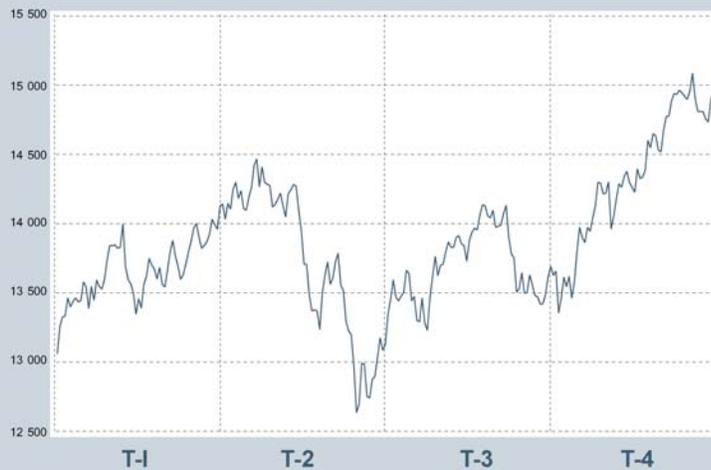
Le graphique à la page 15 illustre le rendement global des dix secteurs de l'indice composé S&P/TSX pour 2006.

Les gains du marché boursier ont été généralisés : les dix secteurs affichant un rendement positif. Il a été cependant plus difficile de battre le marché en 2006, puisque seulement quatre secteurs et 42 % des actions ont généré un rendement supérieur au 17,3 % enregistré par l'indice composé S&P/TSX. Exceptionnellement, dix actions, dont quatre de banques, ont à elles seules produit 50 % du rendement du marché en 2006.

VALEUR MARCHANDE DES ACTIONS CANADIENNES
au 31 décembre 2006
577,2 millions de dollars



INDICE COMPOSÉ S&P/TSX - 2006



Le marché des matériaux a été la principale locomotive du marché boursier, sa progression de 39,9 % ayant été soutenue par les prix des métaux de base et de l'or ainsi que par les prises de contrôle d'Inco Limited et de Falconbridge Limited moyennant des primes substantielles. Le secteur des technologies de l'information a affiché un excellent rendement de 27,3 %, presque entièrement attribuable au rendement de 94 % généré par Research in Motion. Enfin, le secteur des services de télécommunications a aussi dépassé le rendement global du marché avec 20,1 %, de même que le secteur des services financiers qui a terminé avec 19,2 % grâce à une forte croissance des bénéfices.

La déroute du secteur des soins de santé s'est poursuivie, celui-ci n'ayant progressé que de 0,7 % dans l'année. Dans le secteur des produits de consommation courante, la hausse s'est limitée à 5,5 %, car les problèmes persistants de Loblaw ont miné le rendement sectoriel. Les titres énergétiques ont enregistré une hausse de 6 %, qui traduit l'effet sur les rendements de la chute des prix de l'énergie et des pertes essuyées par les fiducies de revenu. Le secteur des services publics a aussi été touché par l'annonce du changement de régime fiscal pour les fiducies de revenu au quatrième trimestre et a donc terminé l'année avec un rendement global de 7 %. Le secteur des produits industriels a affiché quant à lui une

hausse de 14,6 %, malgré le rendement décevant d'un poids lourd, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Le secteur des produits de consommation discrétionnaire a fait meilleure figure avec un rendement de 15,8 %, grâce à la belle tenue du secteur des médias et à la prise de contrôle de la société Four Seasons Hotels.

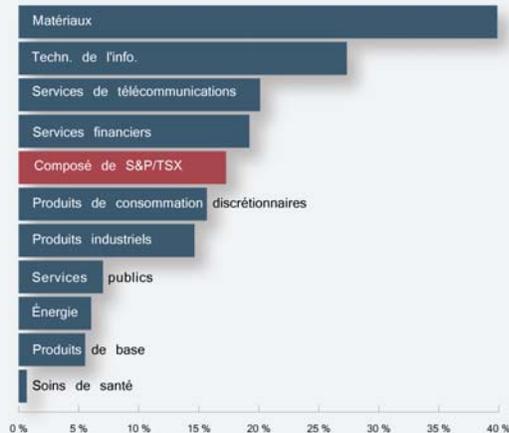
Les facteurs qui ont influé sur le marché boursier canadien en 2006 sont décrits ci-après :

- La volatilité des prix de l'énergie, le cours du brut s'est hissé à 77 USD/b en août pour ensuite subir une forte correction en fin d'année, et les prix du gaz naturel ont oscillé entre 11 USD et 4,2 USD/mpc.
- Les prix des métaux de base ont atteint des records, en particulier ceux du zinc, du nickel et de l'aluminium.
- Le prix de l'or a littéralement explosé, atteignant son plus haut sommet des 25 dernières années à 715 USD/onçe en mai et terminant l'année à 637 USD/onçe, en hausse de 23 %.
- L'uranium a également atteint des records, son prix a augmenté de 100 % pour terminer l'année à 72 USD/livre.
- La montée et la chute du dollar canadien, qui a atteint son sommet des 14 dernières années par rapport au billet vert avant d'essayer une forte correction au deuxième semestre à la faveur de la chute des prix de l'énergie.
- L'année a été ponctuée de nombreuses fusions et acquisitions, les sociétés Inco Limited, Falconbridge Limited, Four Seasons Hotels, Fairmont Hotels et ATI Technologies sont toutes passées à des intérêts étrangers.
- Le 31 octobre, le gouvernement fédéral a annoncé un changement de régime fiscal pour les fiducies de revenu.

La partie du portefeuille d'actions canadiennes gérée à l'interne a connu une excellente année, elle a produit un rendement de 26,1 %, dépassant ainsi l'indice composé S&P/TSX de 880 points de base. Ce rendement s'explique par la surpondération dans trois secteurs - technologies de l'information, services de télécommunications et secteur aurifère -, combinée au positionnement du portefeuille dans le secteur de l'énergie. Une sélection plus pointue des actions y a également contribué.

Le portefeuille d'actions canadiennes se compose également de deux portefeuilles gérés à l'externe. Le premier est un portefeuille d'actions de sociétés à faible capitalisation qui contient une quarantaine de titres. Ce portefeuille investit dans des entreprises au bilan solide et dont les coefficients d'évaluation sont conformes au potentiel de croissance. En 2006, le portefeuille a obéi aux règles de prudence et diversifié ses positions dans les grands secteurs. Cette stratégie a contrasté avec la surpondération importante de l'indice Nesbitt Burns des sociétés à faible capitalisation dans les secteurs des produits de base et des matériaux. La sous-pondération du portefeuille dans ces secteurs explique son écart par rapport au rendement de l'indice repère. En 2006, le portefeuille a en effet généré un rendement de 14,4 % alors que le rendement étalon a été de 16,6 %. Conformément à la nouvelle politique de composition de l'actif visant à réduire l'engagement de la Caisse sur les marchés boursiers canadiens, ce portefeuille a été allégé d'environ 50 millions de dollars en 2006.

INDICE COMPOSÉ S&P/TSX Rendements 2006 par secteur



Le deuxième portefeuille d'actions canadiennes géré à l'externe est le portefeuille indiciel amélioré. L'objectif de ce portefeuille qui calque la répartition sectorielle de l'indice est d'offrir un rendement supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX, grâce à une sélection judicieuse des titres. En 2006, ce portefeuille a généré un rendement de 14,6 %, soit moins que le rendement de 17,3 % affiché par l'indice. Cette contre-performance est imputable à trois facteurs : la sous-pondération du portefeuille dans certaines des actions les plus spéculatives achetées dans le cadre des fusions et acquisitions sur le marché, les actions en portefeuille de sociétés censées se convertir en fiducies de revenu juste avant que le gouvernement ne prenne à la surprise générale la décision de modifier le régime fiscal des fiducies de revenu et diverses conséquences propres à certaines actions en particulier.

Le taux de rendement des actions canadiennes en portefeuille pour 2006 a été de 18,5 %, soit quelques 120 points de base de plus que le rendement étalon de 17,3 %. Sur une période de quatre ans, le taux de rendement s'est établi à 19,3 %, en décalage de 130 points de base par rapport au rendement étalon de 20,6 %.

À la fin de 2006, les actions canadiennes en portefeuille représentaient 13,3 % de la juste valeur de l'actif de la Caisse.

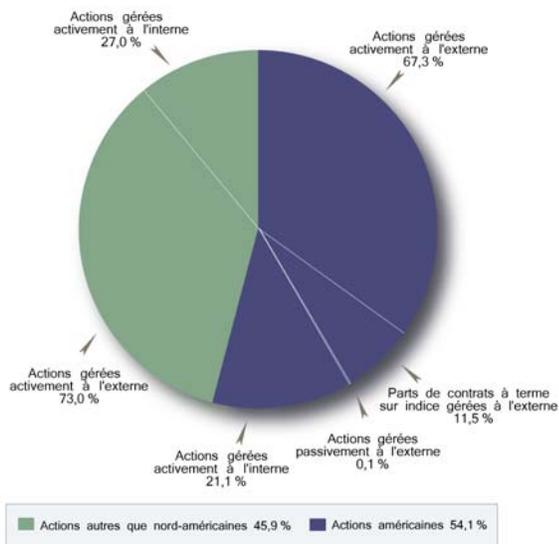
ACTIONS INTERNATIONALES

Le portefeuille d'actions internationales de la Caisse comporte trois volets :

- le volet d'actions autres que nord-américaines, qui est constitué de deux composantes gérées activement à l'externe : un portefeuille d'actions ordinaires et un portefeuille de titres de sociétés à faible capitalisation;
- le volet d'actions américaines, entièrement géré à l'externe, qui comprend un portefeuille fondé sur l'indice amélioré S&P, un portefeuille d'actions de valeur et un fonds indiciel en gestion commune;

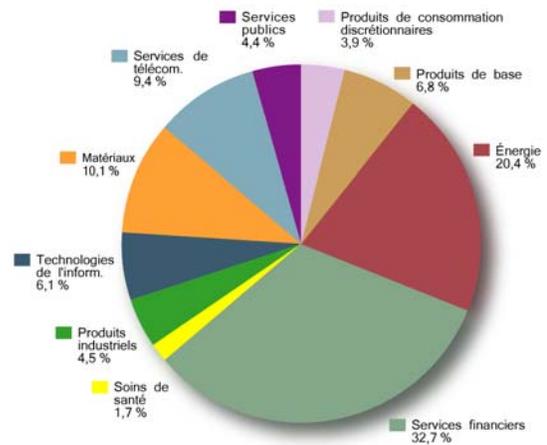
VALEUR MARCHANDE DES ACTIONS INTERNATIONALES

au 31 décembre 2006
997,8 millions de dollars



PORTEFEUILLE D'ACTIONS CANADIENNES GÉRÉ ACTIVEMENT À L'INTERNE

Composition (en %)



- le volet d'actions internationales, qui comporte un portefeuille géré à l'interne.

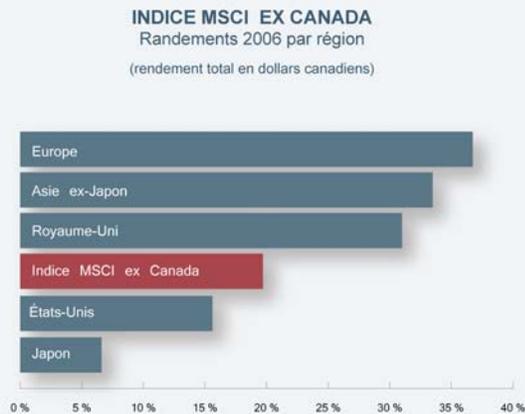
Les actions internationales ont généré de forts rendements en 2006, grâce aux généreux bénéfices dégagés par les sociétés, à la multiplication des fusions-acquisitions et à la conjoncture économique favorable. Après avoir été galvanisés par la reprise suscitée par les produits de base durant les premiers mois de l'année, les marchés boursiers ont essuyé un sérieux revers à la fin de mai et au début de juin, la confiance des investisseurs ayant été ébranlée par les craintes inflationnistes, le ralentissement de la croissance économique et l'affaiblissement du marché américain de l'habitation. Ces facteurs négatifs ont toutefois été balayés par le renouveau d'optimisme au deuxième semestre engendré par la stabilisation des taux d'intérêt et la chute des prix des produits de base, conjoncture qui a hissé le rendement de l'indice mondial MSCI hors Canada à 19,7 % en dollars canadiens pour 2006.

C'est toutefois en Europe, en Asie à l'exclusion du Japon et au Royaume Uni que les rendements les plus forts ont été enregistrés, ceux des États-Unis et du Japon étant demeurés légèrement en deçà de l'indice. Pour une sixième année consécutive, les marchés en émergence ont dépassé les marchés développés, l'indice des marchés en émergence MSCI enregistrant des rendements supérieurs à 30 % en dollars canadiens.

Trois facteurs ont contribué au rendement des marchés boursiers européens en 2006 : le niveau record de prises de contrôle, les bénéfices importants des sociétés et la croissance de la demande intérieure. La Banque centrale européenne a poursuivi le resserrement progressif de sa politique monétaire, majorant ses taux à cinq reprises en cours d'année alors que le taux d'inflation s'est maintenu tout juste au-dessus de la fourchette cible. La plupart des marchés ont affiché des rendements dans les deux chiffres, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et les pays nordiques étant ceux qui se sont le plus illustrés.

Sur les marchés asiatiques, exception faite du Japon, les rendements ont aussi montré du tonus. À Singapour, la grande vitalité du marché immobilier a fait bondir les indices boursiers de près de 50 % en dollars canadiens, tandis que le marché australien et celui de Hong Kong ont progressé de plus de 30 %. Dans cette région du globe, les marchés en émergence comme la Chine et l'Inde ont offert des rendements encore plus spectaculaires, grâce à l'injection massive de capitaux étrangers, à l'hyperactivité des marchés financiers et à l'énorme appétit des investisseurs pour le risque.

Les marchés boursiers britanniques ont ignoré les obstacles comme les taux d'intérêt élevés et la volatilité des marchés des produits de base en 2006 pour afficher des rendements dépassant 30 % en dollars canadiens. Ces rendements ont été alimentés par des facteurs comme l'augmentation des fusions-acquisitions, les bénéfices substantiels enregistrés par les sociétés et l'effervescence du marché de l'habitation.

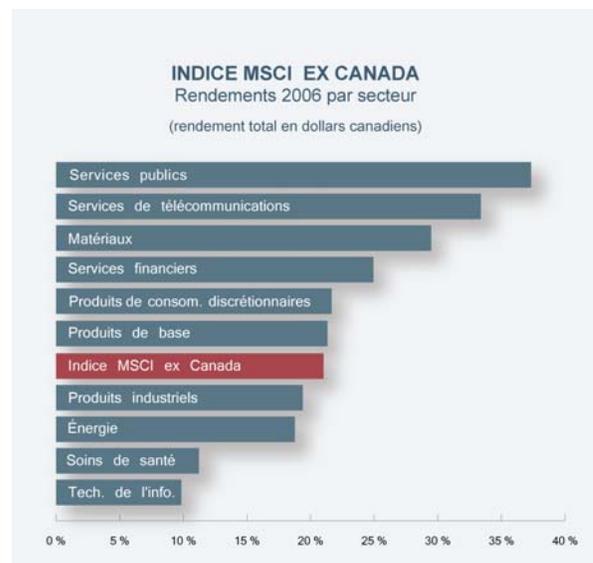


La crainte que les efforts déployés par la Réserve fédérale américaine pour juguler l'inflation ne provoquent un ralentissement important de l'économie des États-Unis a commencé à se dissiper au deuxième semestre de 2006 devant la reprise engendrée par la position plus neutre finalement choisie par l'organisme, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Même si le marché américain de l'habitation a connu un repli important en 2006, les craintes d'un " atterrissage brutal " ne s'étaient pas matérialisées à la fin de l'année, les dépenses des consommateurs s'étant remarquablement maintenues grâce à la vigueur du marché du travail et à la chute des prix de l'énergie. Le relâchement des pressions inflationnistes et le ralentissement appréhendé de la croissance économique ont affaibli le dollar américain par rapport à la plupart des devises fortes vers la fin de l'année, ce qui a eu pour effet d'amoinrir le rendement pourtant solide des actions sous jacentes.

Après des rendements faramineux en 2005, les actions japonaises ont déçu les investisseurs en 2006, la reprise des dépenses de consommation et la croissance des salaires, depuis longtemps espérées, ne s'étant pas matérialisées, d'autant plus que la croissance des bénéfices des sociétés est demeurée modeste. Même si la Banque du Japon a abandonné sa politique de neutralité des taux d'intérêt en juillet 2006 et a procédé à de modestes majorations, la lutte engagée contre la déflation il y a dix ans, et toujours en cours, l'a persuadée de ne pas appliquer de nouvelles mesures de resserrement au cours du second semestre.

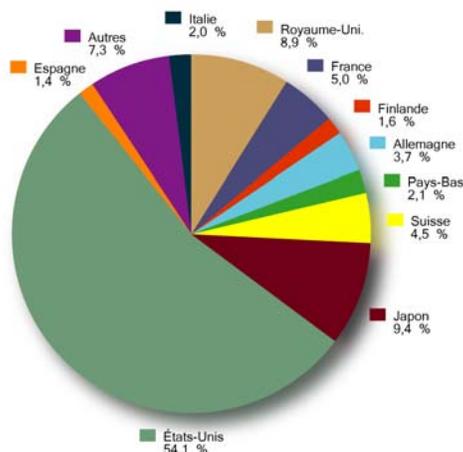
L'analyse sectorielle révèle que les secteurs sensibles aux produits de base comme ceux de l'énergie et des matériaux ont contribué à la poussée qu'ont connue les marchés durant les premiers mois de l'année, mais dans le dernier semestre, cette tendance a fait place à une reprise dans les secteurs sensibles aux taux d'intérêt comme ceux des services publics, des services de télécommunications et des services financiers, car les perspectives de nouvelles hausses de taux d'intérêt aux États-Unis s'étaient atténuées. Les entreprises du secteur des technologies de l'information ont éprouvé des difficultés tout au long de 2006, tandis que le potentiel du secteur énergétique a été limité par une conjoncture peu favorable, à savoir une saison des ouragans clémente, une demande plus faible que prévu et des températures plus douces qu'à la normale, soit autant de facteurs qui ont fait chuter les prix du pétrole durant la seconde moitié de l'année. Le secteur des soins de santé a aussi peiné, en partie à cause du changement d'allégeance au Congrès américain en novembre dernier, le programme de réformes des soins de santé préconisé par les Démocrates ayant inquiété les marchés.

Le portefeuille d'actions internationales géré activement à l'interne s'est apprécié de 20,5 % en dollars canadiens en 2006, et a offert un rendement supérieur à celui de l'indice mondial MSCI hors Canada, qui a atteint 19,7 %. Le rendement du portefeuille reflète la qualité des titres sélectionnés et une répartition par pays, notamment une forte surpondération des titres européens et une sous-pondération des titres américains, moins performants. La répartition sectorielle a donné des résultats inégaux : la sous-pondération dans le secteur de l'énergie et celui des produits industriels et la surpondération dans les services de télécommunications ont eu des retombées positives, qui ont toutefois été contrebalancées par la surpondération dans le secteur plus faible des soins de santé et la sous-pondération dans le secteur des matériaux.



ACTIONS INTERNATIONALES

Composition du portefeuille
(%)



Le volet des actions internationales comprend deux portefeuilles d'actions américaines gérés à l'externe. L'un est un portefeuille amélioré fondé sur l'indice S&P 500 comptant environ 150 actions américaines, dont l'objectif est de générer des rendements légèrement supérieurs à ceux du S&P 500 tout en maintenant un profil de risques similaire à celui de cet indice. La sélection judicieuse des titres dans les secteurs des technologies et des services financiers a été contrebalancée par des choix moins avisés dans d'autres secteurs : produits de consommation discrétionnaire, soins de santé et matériaux. Le segment du portefeuille investi dans les produits de consommation discrétionnaire a surtout souffert des prises de participation dans des entreprises de construction résidentielle, alors que la sous-pondération en titres de grandes sociétés pharmaceutiques explique la contre-performance du secteur de la santé. Le portefeuille n'a donc pas atteint son objectif de rendement en 2006; il a offert un rendement de 13,9 % en dollars canadiens, contre 15,4 % pour l'indice S&P 500.

Le deuxième portefeuille d'actions américaines géré à l'externe est un portefeuille de titres de valeur comportant au moins 40 actions de sociétés américaines à forte capitalisation caractérisées par un ratio cours-bénéfice inférieur à la moyenne et par des dividendes plus élevés. Ce portefeuille se concentre sur des entreprises de qualité supérieure à très forte capitalisation possédant des facteurs fondamentaux solides, un bilan à toute épreuve et un rendement relativement élevé du capital-actions, et qui sont de plus capables de soutenir leur croissance à toutes les étapes des cycles de l'économie. En 2006, ce portefeuille a généré un rendement de 20,7 % en dollars canadiens, dépassant ainsi le rendement étalon de 530 pb grâce à une sélection d'actions particulièrement réussie ainsi qu'à la sous-pondération dans les secteurs de l'énergie et des matériaux qui, contrairement à leurs équivalents canadiens, ont moins contribué aux rendements des marchés aux États-Unis.

La Caisse compte également deux portefeuilles gérés à l'externe qui investissent dans des entreprises de la région EAEO - Europe, Australie et Extrême-Orient. Le portefeuille de base comprend des actions d'entreprises qui affichent de fortes caractéristiques de croissance tout en se négociant à un prix raisonnable. La stratégie du portefeuille demeure de tirer parti de l'influence grandissante qu'auront la Chine et l'Inde sur la scène économique. En 2006, le portefeuille a été avantage par

sa surpondération dans les secteurs des produits industriels, de l'énergie, des matériaux et des télécommunications ainsi que par son engagement opportuniste sur les marchés en émergence. Même si les perspectives de croissance économique mondiale ont vacillé en 2006, le portefeuille a généré un rendement en dollars canadiens de 26,0 %, soit légèrement plus que l'indice MSCI EAEO.

L'autre portefeuille géré à l'externe investit activement dans les actions de sociétés à faible capitalisation de la région EAEO. Le portefeuille compte une centaine d'actions d'entreprises dont la capitalisation varie de 100 millions à 2 milliards USD. Il mise sur la sélection dynamique des titres et la neutralité sur le plan de la répartition sectorielle. Grâce à l'excellent panier de titres constitué d'actions des secteurs des produits de consommation, des produits industriels et des matériaux de la France, de Hong Kong, du Japon et du Royaume-Uni, le portefeuille est parvenu à dégager un solide rendement, tant en terme absolu que relatif. En 2006, le rendement en dollars canadiens s'est établi à 34,7 %, alors que le rendement étalon de l'indice à faible capitalisation a terminé à 29,9 %.

Le rendement global du portefeuille d'actions internationales en 2006 a été de 22,1 %, soit 240 points de base de plus que l'indice mondial MSCI hors Canada qui a été de 19,7 %. Au 31 décembre 2006, les actions internationales représentaient 23,0 % des placements de la Caisse à la juste valeur.

PLACEMENTS STRATÉGIQUES

Les placements stratégiques de la Caisse comportent trois volets : l'immobilier (qui comprend les propriétés immobilières à proprement parler et les titres hypothécaires), les placements privés et les fonds de couverture.

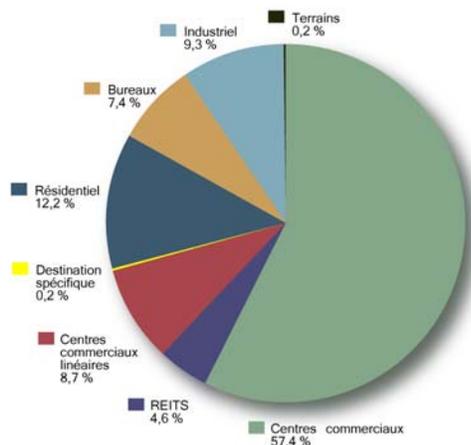
L'IMMOBILIER

L'année 2006 a été particulièrement rentable pour les marchés immobiliers presque partout dans le monde. Les taux d'intérêt ont légèrement augmenté, mais pas suffisamment pour amener la croissance économique à un niveau inférieur à son potentiel non inflationniste. Au Canada, les taux d'inoccupation continuent de reculer et déjà on commence à voir dans certains marchés un mouvement à la hausse plus marqué des loyers. Même si le coût élevé des matériaux nuit aux mises en chantier, de nouveaux projets sont mis en train pour répondre à la forte demande dans certains centres et l'offre devrait être facilement absorbée. Sur la plupart des marchés, les taux de capitalisation poursuivent leur descente, bien qu'à un rythme plus lent. Dans l'ensemble, les taux de capitalisation canadiens demeurent attrayants.

De nouveau, le marché secondaire a été fébrile, même si l'insuffisance de l'offre a nui à l'activité. Les investisseurs canadiens, en particulier les caisses de retraite et les sociétés de placement immobilier, ont été actifs. Les investisseurs étrangers continuent de témoigner de l'intérêt pour notre marché, alors que les Canadiens s'ouvrent de plus en plus aux marchés internationaux. La plupart des propriétés continuent d'attirer de nombreux acheteurs potentiels, même si les investisseurs commencent à boudier les offres de moindre qualité offertes à fort prix. Sur certains marchés secondaires, comme Halifax, les édifices qui comptent des locataires de qualité suscitent de plus en plus d'intérêt. Nombre d'investisseurs braquent maintenant leur mire sur les propriétés en développement, mais là encore, le prix des terrains a fortement grimpé.

LES PLACEMENTS PRIVÉS

TYPE D'IMMEUBLES (%)



Depuis maintenant plusieurs années, le secteur de la vente au détail et le secteur industriel se démarquent par leur constance, mais celui des édifices à bureaux commence aussi à démontrer de la vigueur. Dans la plupart des grandes villes, la demande de bureaux a été forte, ce qui a entraîné une augmentation générale des loyers et encouragé la mise en chantier de nouveaux projets de développement, en particulier à Toronto, à Calgary et à Edmonton. Le secteur de la vente au détail continue de croître rapidement, en accord avec le niveau élevé des dépenses des consommateurs canadiens. Sur certains marchés, les loyers augmentent, mais dans la plupart des grands centres, le marché reste stable. Le secteur industriel résiste passablement au ralentissement du secteur manufacturier au Canada. Le taux d'inoccupation commence à augmenter dans le centre du Canada, mais dans l'Ouest du pays, on n'arrive pas à construire suffisamment d'entrepôts pour suffire à la demande. Le marché des immeubles collectifs d'habitation demeure le canard boiteux de l'immobilier au Canada, car la demande de maisons unifamiliales qui se maintient affaiblit la demande de logements à louer. Certains projets mal gérés souffrent manifestement de la situation et même si le marché semble se stabiliser, les loyers continuent d'être assujettis à des pressions à la baisse. L'Alberta fait exception : les loyers ne cessent d'y augmenter à cause de l'offre limitée et de l'explosion de la demande.

En 2006, le rendement global du portefeuille immobilier s'est élevé à 14,0 %, loin devant le rendement étalon de 7,5 %. Cette année encore, le portefeuille a été largement favorisé par l'appréciation du parc immobilier imputable à la baisse des taux de capitalisation et à la diminution des dépenses en immobilisations au titre des rénovations et des incitations à la prise à bail. Nous avons de nouveau tiré parti de l'effervescence du marché pour nous délester de plusieurs immeubles et le bas niveau des taux hypothécaires nous a permis d'accroître notre rendement en exploitant mieux notre portefeuille. À la fin de l'année, le portefeuille représentait 6,1 % des actifs de la Caisse.

Le portefeuille de placements privés se compose d'actions et de titres de créances non négociés sur le marché ainsi que d'avoirs provenant de fiducies de revenu publiquement inscrites, convertis à partir d'un placement de société fermée en 2006 et assujettis à des contraintes commerciales durant l'année. Le portefeuille est surtout investi dans des fonds et dans des fonds de fonds pris en charge par des gestionnaires spécialisés. Puisqu'il s'agit de placements moins liquides de plus longue durée, les rendements fluctuent à court terme, mais à long terme, ils présentent un meilleur potentiel. Pour contrer le risque, le portefeuille est diversifié selon plusieurs paramètres : titres, secteurs, capitalisation et géographie. Conformément à la nouvelle politique de composition de l'actif, les placements privés sont maintenant considérés dans le contexte général des placements stratégiques qui comprennent également les placements immobiliers et les fonds de couverture. La nouvelle politique a pour effet d'accroître la position globale de la Caisse dans la catégorie des placements stratégiques.

En 2006, les ajouts au portefeuille de placements privés ont été motivés par deux grands thèmes d'investissement. Premièrement, la nécessité d'accroître les placements dans des valeurs à long terme plus stables capables de générer des flux de trésorerie réguliers tout en offrant une certaine protection contre l'inflation. Conformément à cette stratégie, la Caisse a contracté des engagements envers différents fonds d'infrastructure. Le deuxième thème consistait à prendre avantage des forces de convergence qui redessinent actuellement l'Europe. Nous croyons en effet que l'expansion de la zone euro incitera les entreprises à rehausser leur efficacité et à conquérir de nouvelles parts de marché en opérant des fusions et acquisitions à l'échelle régionale et paneuropéenne. Pour tirer profit de cette tendance, la Caisse a investi dans un fonds de fonds européen spécialisé dans les rachats de sociétés du marché intermédiaire. L'une des sociétés dans laquelle la Caisse avait investi une somme importante et qui figurait depuis longtemps dans le portefeuille de placements privés est devenue une fiducie de revenu en 2006. Alors que les fonds étaient encore entiers, le gouvernement a modifié le régime fiscal s'appliquant à ces entités, ce qui a réduit la valeur du placement. En 2006, le portefeuille de placements privés a généré un rendement annuel de 2,2 %. Au 31 décembre 2006, le portefeuille de placements privés représentait 3,7 % des placements de la Caisse à la juste valeur.

LES FONDS DE COUVERTURE

La Caisse investit actuellement dans un fonds de couverture multistratégie géré à l'externe. Les trois principales stratégies de placement poursuivies par le gestionnaire sont fondées sur les facteurs suivants : valeur relative sur les marchés boursiers et obligataires des pays du G-10, positionnement parmi les devises des différents pays et position sur les courbes de rendement mondiales. La Caisse a fait un premier placement de 1 % dans des fonds de couverture en 2005. Après une année passée à surveiller les risques et le rendement, la Caisse a doublé son investissement, qui a atteint 2 % en 2006. Le fonds de couverture est libellé en dollars US. À la fin de 2006, afin de protéger le rendement du placement contre les fluctuations du dollar américain, le fonds a contracté une couverture du risque de change. En dollars canadiens, le portefeuille du fonds de couverture a produit un rendement annuel de 14,4 % en 2006 et il représentait 2,0 % des placements de la Caisse à la valeur du marché à la fin de 2006.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 302,3 millions de dollars, passant de 4 064,9 millions au 31 décembre 2005 à 4 367,2 millions au 31 décembre 2006.

Les revenus de placements se sont élevés à 158,2 millions de dollars, soit 9,0 millions de plus qu'en 2005. Ces revenus comprennent les intérêts et les dividendes reçus pendant l'exercice, de même que les revenus provenant des placements immobiliers, nets des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs. L'augmentation enregistrée en 2005 est principalement attribuable à l'accroissement des revenus tirés des portefeuilles obligations.

Les cotisations ont totalisé 104,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation globale de 21,6 millions comparativement aux cotisations de l'exercice précédent, qui s'étaient établies à 83,3 millions. Une partie importante de cette augmentation résulte des paiements de 11,3 millions de dollars versés par le promoteur du Régime au titre du remboursement du déficit de solvabilité en 2006. Au total, les cotisations salariales au titre des services courants ont augmenté de 2,3 millions et le nombre de cotisants actifs a augmenté, passant de 8 106 à la fin de 2005 à 8 142 à la fin de 2006. Parallèlement, les cotisations versées au titre des services passés se sont accrues de 4,4 millions de dollars, en raison de l'augmentation du nombre de rachats de service suivant la modification apportée en janvier 2006 aux dispositions du Régime concernant le service option. Les transferts avec d'autres régimes de retraite en vertu d'accords de réciprocité et les cotisations salariales au titre de la composante flexible du Régime de retraite sont demeurés passablement les mêmes, s'établissant respectivement à 1,4 et 1,0 million de dollars.

Les charges de la Caisse se sont chiffrées à 209,6 millions de dollars, en hausse de 15,7 millions par rapport aux charges de l'exercice précédent, qui s'étaient élevées à 193,9 millions. De cette somme, 12,3 millions ont trait au service des prestations, le reste, soit 3,4 millions, étant attribuable à l'administration.

LES PRESTATIONS

Les prestations versées au titre du Régime ont atteint 191,6 millions de dollars en 2006, en hausse de 12,3 millions sur les 179,3 millions de 2005. Eu égard au total des prestations versées, les rentes en cours de service ont augmenté de 6,9 millions de dollars, surtout en raison de leur indexation au coût de la vie au taux de 2,24 % à partir du 1er janvier 2006 et au service de 192 nouvelles rentes. Le Régime prévoit l'utilisation d'une moyenne pour calculer le taux de rajustement des rentes en fonction de l'inflation, lequel taux diffère du taux d'inflation d'une année sur l'autre. Les transferts de cotisations et les remboursements ont augmenté de 4,4 millions de dollars, principalement en raison d'une augmentation du nombre de transferts au moment de la cessation d'emploi de cotisants.

CHARGES ADMINISTRATIVES

Aux termes de l'Acte fiduciaire, la Caisse acquitte la totalité des charges liées à sa gestion et à l'administration du service des prestations.

Les frais d'administration ont atteint 17,9 millions de dollars en 2006, une augmentation de 3,4 millions par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Le total des charges administratives représente un coût de 41,9 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen géré en 2006, contre 37,6 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen géré en 2005.

L'augmentation des frais d'administration est ventilée comme suit : 2,6 millions au titre des mandats de gestion externe, 0,7 million pour la gestion des placements à l'interne et 0,3 million pour l'administration du service des prestations à l'externe. Les frais de gestion des placements à l'externe ont augmenté en raison du rendement élevé du portefeuille de placements en 2006 et aussi du fait des rajustements qui ont été apportés aux mandats de gestion externe de l'actif en 2006, par suite de la décision prise par la Caisse de mettre en œuvre sa politique révisée de composition de l'actif.

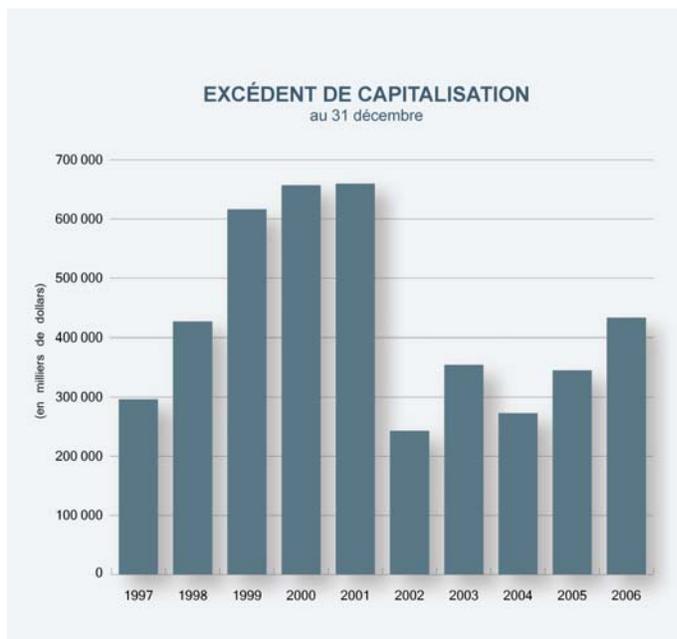
La Caisse participe à une étude comparative annuelle externe qui porte sur la partie gestion des fonds de ses charges administratives, la dernière étude de ce genre ayant porté sur l'exercice 2005. L'étude a établi, pour une caisse de retraite canadienne de notre taille et ayant une composition d'actif comparable, un coût d'exploitation de référence de 34,0 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen géré. Seulement pour les charges d'exploitation incluses dans cette étude, le coût réel équivalent pour la Caisse en 2006 était de 28,9 cents par tranche de 100 dollars d'actif moyen géré, ce qui indique que les dépenses en question pour la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada continuent d'être favorablement comparables à ceux de l'industrie.

Le budget approuvé pour 2007 prévoit une augmentation des sommes affectées aux mandats de gestion externe et une majoration des charges salariales en accord avec la politique de rémunération de la Caisse. Le budget prévoit une diminution des frais pour l'administration du service des prestations à l'externe, principalement du fait de l'amélioration de l'efficacité des processus et de certaines activités non récurrentes. De légères variations sont attendues dans les autres postes de dépenses présentés à la note 13, dans la partie financière du présent rapport.

DROITS À RETRAITE

L'actif de la Caisse est géré de façon à procurer un rendement qui permette de faire face aux obligations et à prévenir, dans la mesure du possible, des hausses du taux de cotisation. Un rendement plus élevé contribue également à créer un excédent de capitalisation, excédent établi sur la base d'une évaluation actuarielle.

L'actuaire du Régime effectue une évaluation actuarielle formelle tous les trois ans au minimum, la dernière ayant eu lieu le 31 décembre 2006. Cette évaluation détermine les droits à retraite et la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations. Si l'évaluation indique que l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur à la valeur des droits à retraite, le Régime a un excédent de capitalisation. Dans le cas contraire, le Régime a un déficit de capitalisation. CBC/Radio-Canada se sert des résultats de l'évaluation dans le calcul des taux de cotisation nécessaires pour faire face aux obligations futures. À la fin de chaque exercice, pour l'établissement des états financiers de la Société, l'actuaire utilise les résultats de l'évaluation formelle ou, pour les années où aucune évaluation formelle n'est effectuée, il procède à une extrapolation sur la base des résultats de l'évaluation formelle de l'année précédente en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les prévisions économiques de la direction. Les résultats des évaluations sont présentés dans les états financiers.

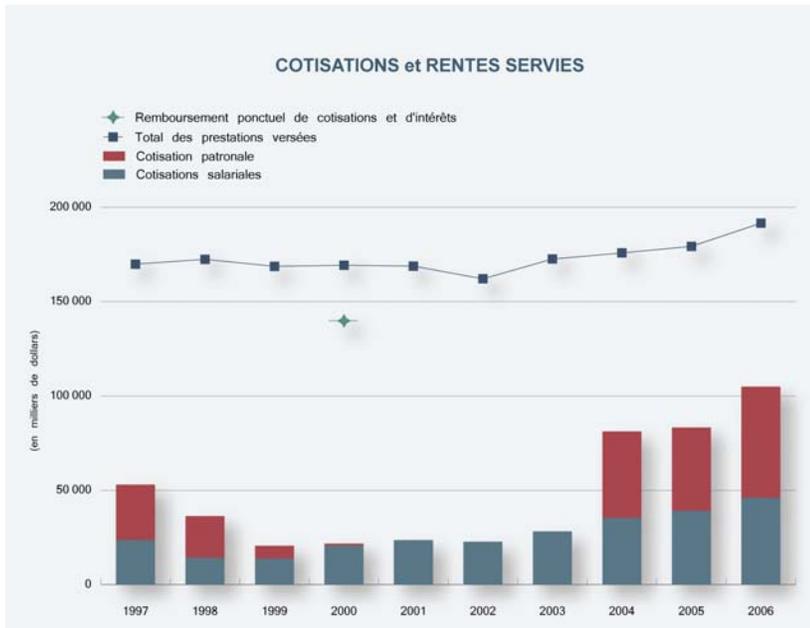


Au 31 décembre 2006, d'après une évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la valeur des droits à retraite atteignait 3 554,9 millions de dollars, en hausse de 215,9 millions par rapport aux 3 339,0 millions constatés l'exercice précédent. Pendant la même période, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 304,0 millions, passant de 3 683,9 millions à 3 987,9 millions. Cela s'est traduit par une augmentation de 88,0 millions de dollars de l'excédent de capitalisation à la fin de 2006.

Conformément aux prescriptions de la Loi sur les normes des prestations de pension et aux fins de l'information du Bureau du surintendant des institutions financières, l'actuaire du Régime effectue également une évaluation du Régime selon le principe de la solvabilité. Selon cette méthode - qui simule la liquidation du Régime - et l'évaluation faite à la fin de 2006, l'excédent de capitalisation s'élevait à 131,1 millions de dollars au 31 décembre 2006. Ce chiffre se compare au déficit de 89,1 millions de dollars établi au 31 décembre 2005. La résorption du déficit établi selon le principe de la solvabilité s'explique principalement par les solides rendements des placements en 2006 et par la hausse des taux d'intérêt à long terme servant à évaluer le passif du Régime.

Suivant la réglementation fédérale, le promoteur du Régime fonde normalement les niveaux de cotisation nécessaires sur le montant le moins élevé de l'excédent ou du déficit de capitalisation selon le principe de la continuité d'exploitation ou celui de la solvabilité déterminé par l'évaluation actuarielle. Lorsque le Régime affiche une position excédentaire et que le coefficient de capitalisation établi selon le principe de la continuité de l'exploitation dépasse 110 %, comme c'était le cas pour le Régime à la fin de 2006, la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit que le promoteur ne peut cotiser au Régime jusqu'à ce que le coefficient soit réduit à 110 %.

En vertu du cadre de réglementation actuelle, la prochaine évaluation actuarielle officielle devra être faite au 31 décembre 2009.



Le tableau ci-après présente une récapitulation comparative sur dix ans de l'évolution des cotisations et des prestations. Comme l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1999 a révélé un excédent de capitalisation du Régime de 616,2 millions de dollars, CBC/Radio-Canada a décidé, pour la période comprise entre 2000 et 2003, de prélever les cotisations patronales sur cet excédent et de réduire de 17,2 % les cotisations salariales normales à compter du 1^{er} janvier 2000. Le 1^{er} janvier 2004, les cotisations patronales et salariales ont été ramenées aux taux d'avant 2000. Les chiffres de 1999 reflètent les mesures consécutives à l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1996 : diminution d'environ 50 % des cotisations patronales et salariales de 1998 et 1999 financée par l'utilisation d'une partie de l'excédent de 234 millions de dollars à l'époque.

L'ADMINISTRATION DES PRESTATIONS

Le Conseil de fiducie a la responsabilité de l'administration du Régime, qui comprend le versement par la Caisse de prestations aux personnes qui ont pris leur retraite ou qui ont démissionné, ainsi qu'aux survivants des personnes décédées pendant qu'elles travaillaient pour l'entreprise ou qu'elles étaient à la retraite.

Depuis janvier 2004, la société Mercer, Consultation en ressources humaines Limitée administre les services offerts aux employés et aux retraités de CBC/Radio-Canada par l'entremise du Centre d'administration des pensions (CAP).

Les normes de rendement relatives aux services d'administration des prestations déterminent les méthodes et les processus que l'on doit mettre en œuvre afin de s'acquitter, en temps voulu et de façon efficace, de l'importante responsabilité mentionnée plus haut et de diverses autres fonctions touchant des activités telles que :

- les calculs relatifs à la reconnaissance des services passés;
- le transfert de droits à retraite en vertu d'accords réciproques de transfert;
- la coordination des opérations de division des droits à retraite dans les cas de rupture de mariage;
- l'obtention et la vérification des déclarations ou des procurations des retraités actifs;
- la détermination des prestations d'assurance du conjoint ou des enfants;

- le traitement de l'indexation des prestations, des rajustements ponctuels, des rajustements des salaires rétroactifs, des saisies de salaire, etc.;
- l'accès en ligne sûr à l'information sur les rentes, aux calculs concernant les rentes et les rachats de service ainsi qu'aux formulaires; ce service en ligne permet également de demander des renseignements et de mettre à jour les renseignements personnels;
- un centre d'appels sans frais;
- des représentants du service à la clientèle capables de répondre aux questions sur les rentes, de mettre le client en contact avec des fournisseurs de l'extérieur et d'expédier par la poste des formulaires relatifs à divers changements de la vie.

La troisième année de fonctionnement du CAP s'est avérée un succès, comme en témoignent le respect des niveaux de service, les résultats du sondage sur la satisfaction et les statistiques d'utilisation. Le volume de transactions traitées manuellement et les efforts déployés pour la mise en œuvre du projet spécial de rachat en 2006, par suite de la modification des dispositions relatives au service option, expliquent que le niveau de service ciblé, soit la conclusion de 90 % des transactions dans les délais prévus, n'a été atteint que durant une partie de l'année seulement. Le succès de la mise en application de ces nouvelles dispositions est un avantage, puisque ces clauses rendront le calcul des coûts de rachat d'années de service plus équitable et simplifieront l'administration du Régime.

Selon le sondage sur la satisfaction effectué au cours de l'année auprès de la clientèle du CAP, 90 % des répondants ont accordé une cote globale de bonne à excellente au service.

Selon les statistiques de fréquentation du site, le nombre d'ouvertures de session, qui comprend les connexions multiples, s'est élevé à 18 600 pour les employés et à 1 966 pour les retraités. Au total, 8 679 employés et 984 retraités se sont prévalus des services du site. En tout, 3 268 employés ont accédé à l'Estimateur à court terme et 9 574 prestations ont été calculées. L'utilisation du site est efficace et économique, car elle n'implique aucun échange de personne à personne. Le CAP a reçu 14 941 appels, dont 7 310 de participants actifs et 7 631 de retraités et de participants inactifs. Le nombre total d'appels a dépassé le volume prévu, ce qui s'explique par le volume d'activité engendrée par le projet spécial de rachat. Le graphique de la page 24 indique les nombres mensuels d'appels au CAP.



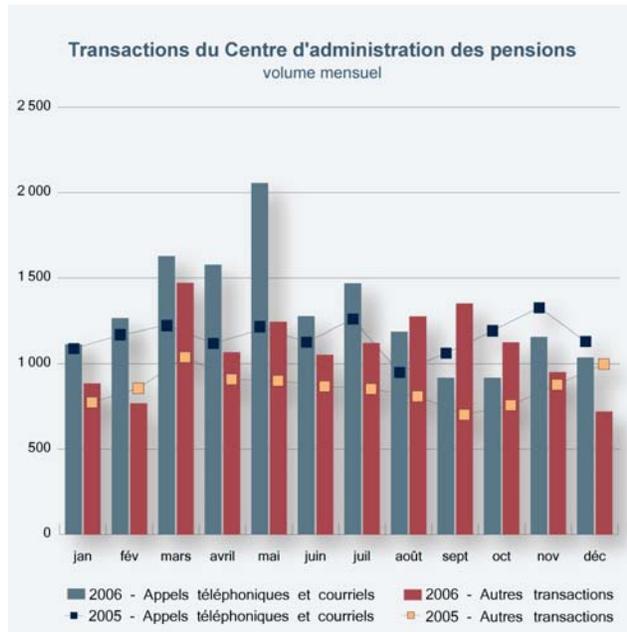
Le 1^{er} juillet 1998, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada a été modifié en vue d'incorporer une nouvelle composante contributive qui donne aux employés la possibilité d'améliorer les dispositions gouvernant le calcul des prestations par le moyen de cotisations déductibles du revenu. Cette composante, qui n'implique pas de frais supplémentaires pour le Régime, est communément appelée PenFlex.

Le tableau ci-dessous indique l'accroissement du nombre de personnes qui reçoivent des prestations de la Caisse ainsi que le nombre de remboursements de cotisations et de transferts de prestations effectués pendant l'exercice.

Le nombre de rentes servies a augmenté de 192, et il y a eu des changements mineurs dans les rentes en cours de service en 2006, comme l'indique le tableau ci-dessous. Sur une période de cinq ans, le nombre de rentes versées a augmenté de 4,3 %, passant de 7 852 en 2002 à 8 193 en 2006.

Le graphique sur la gauche illustre l'accroissement du nombre de retraités au cours des dix dernières années.

Exercice terminé le 31 décembre	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre de bénéficiaires (ayants droit compris) de remboursements de cotisations et de transferts de droits	205	275	154	173	188
Nombre de personnes dont les droits ont été transférés à d'autres régimes (ententes de réciprocité)	11	3	11	8	5
Nombre de transferts de droits à l'ex-conjoint (participants actifs)	3	2	7	9	9
RENTES EN COURS DE SERVICE :					
Rentes servies aux participants	6 554	6 394	6 357	6 367	6 391
Rentes servies aux conjoints de participants (actifs ou retraités) décédés	1 521	1 511	1 442	1 414	1 360
Rentes servies aux ex-conjoints par suite du partage des droits à retraite	63	60	56	51	45
Rentes servies aux enfants de participants (actifs ou retraités) décédés	55	36	43	58	56
Nombre total de rentes en cours de service	8 193	8 001	7 898	7 890	7 852



QUESTIONS ET TENDANCES CONCERNANT L'AVENIR

TRANSITION À LA NOUVELLE STRATÉGIE DE COMPOSITION DE L'ACTIF

Au début de 2005, le Conseil de fiducie de la Caisse a procédé à l'examen périodique de l'actif et du passif du Régime. Ce vaste exercice vise à indiquer la composition de l'actif à long terme le mieux en adéquation avec les obligations du Régime au titre des prestations. Il consiste à soupeser le risque en fonction du rendement que présente la composition actuelle de l'actif à long terme, à analyser le profil risque-rendement découlant d'autres compositions et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif. À la lumière des résultats de cet examen, la stratégie de composition de l'actif a été révisée en 2006 comme il est décrit ailleurs dans le rapport. La mise en œuvre des changements devrait se poursuivre en 2007. De nouvelles techniques de gestion des risques servant à couvrir le risque de taux d'intérêt devraient être mises en œuvre en 2007.

AUTOÉVALUATION DES MESURES DE CONTRÔLES

S'inspirant du cadre établi et mis en œuvre sur une période de plusieurs années, le personnel de la Caisse de retraite a élaboré une politique de gestion des risques en 2006 et procédé à l'autoévaluation exhaustive des mesures de contrôle en place visant la gestion des risques du Régime. L'établissement du cadre intégré de gestion des risques se poursuivra en 2007 et subséquemment, dans le contexte du processus permanent de gestion des risques du Régime. Parmi les activités prévues en 2007 figurent l'autoévaluation des mesures de contrôle pour d'autres processus, la surveillance de la mise en application de la stratégie modifiée de composition de l'actif et l'élaboration d'outils perfectionnés de mesure des risques.

APPARIEMENT DES OPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié récemment le Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles. Ce règlement définit un cadre pour faire en sorte que les opérations institutionnelles au Canada soient " appariées " le jour même où l'opération est exécutée. On pourra ainsi améliorer grandement le règlement et le traitement des opérations institutionnelles. Les exigences concernant le raffinement des processus d'affaires, l'amélioration des politiques et des procédures et le respect des délais d'appariement seront mises en œuvre progressivement au cours des trois prochaines années. Les exigences pour 2007 comprennent la création de politiques et de procédures internes et la conclusion d'ententes d'appariement entre les investisseurs institutionnels, les courtiers en valeurs et les gardiens. L'objectif pour 2007 est que 80 % des opérations soient appariées au plus tard à midi le lendemain de l'opération. Le Régime est en train de prendre des mesures pour se conformer au Règlement 24-101.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et tous les renseignements figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction, à qui revient la responsabilité de l'intégrité et de la bonne présentation de l'information qui y est contenue, y compris les chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction. Ces états ont été préparés avec soin, en fonction d'une importance relative raisonnable et selon des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

La direction du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est responsable de la tenue des livres et documents comptables, ainsi que des systèmes de contrôle et de gestion de l'information financière, le tout étant conçu pour la production de renseignements financiers fiables et précis en temps opportun. Des mécanismes de contrôle interne permettent d'assurer, avec un certain degré de certitude, que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les activités sont conformes aux lois et règlements applicables. Ces mécanismes de contrôle comprennent notamment un code déontologique ainsi qu'un organigramme établissant clairement les obligations et les responsabilités de chacun.

Il incombe au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada de s'assurer que la direction remplisse ses obligations et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le Conseil rencontre la direction et le vérificateur externe de la Caisse pour examiner la portée des vérifications, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer, Consultation en ressources humaines limitée procède à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre du service des prestations au moins tous les trois ans, conformément aux exigences de la Loi sur les normes des prestations de pension.

Le cabinet Deloitte & Touche s.r.l., que le Conseil a nommé comme vérificateur externe du Régime de retraite, a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de sa vérification au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada. Les vérificateurs externes disposent d'un accès illimité au Conseil pour discuter de la teneur de leur vérification et de leurs conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime de retraite et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.



S. Cotsman

L'administrateur délégué/PDG

Régime de retraite de Radio-Canada



Suzanne Morris

Secrétaire-trésorière

Conseil de fiducie de la Caisse de
retraite de Radio-Canada

Le 12 mars 2007

OPINION DE L'ACTUAIRE

Le conseil des fiduciaires du régime de retraite de Radio-Canada (le " Conseil ") a mandaté Mercer, Consultation en ressources humaines limitée pour calculer le passif actuariel du régime de retraite de Radio-Canada (le " régime "), selon l'approche de maintien du régime, et la valeur actuarielle de l'actif du régime au 31 décembre 2006, en vue de la préparation des états financiers du régime.

Le passif actuariel du régime au 31 décembre 2006 est fondé sur l'évaluation actuarielle du régime à cette date et tient compte des éléments suivants :

- des données sur la participation au 31 décembre 2006, fournies par CBC/Radio-Canada;
- des méthodes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la préparation des états financiers des régimes de retraite; et
- des hypothèses (par exemple, le taux d'inflation prévu et le rendement prévu des placements de la caisse de retraite) qui, selon le Conseil, sont les plus probables.

Bien que les hypothèses actuarielles servant au calcul du passif apparaissant aux états financiers du régime sont les plus probables selon le Conseil et que nous sommes d'avis que ces hypothèses sont raisonnables, les événements futurs s'écarteront inévitablement, peut-être même de manière substantielle, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les événements futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les prochaines évaluations; et se répercutera en outre sur la situation financière du régime et les cotisations nécessaires à sa capitalisation à ce moment là.

Nous avons vérifié la vraisemblance et la cohérence des données et nous sommes d'avis que ces dernières sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. Nous sommes d'avis également que les méthodes utilisées pour l'évaluation et les hypothèses sont, dans leur ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation. Nous avons exprimé nos opinions et effectué notre évaluation conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Sylvain Poirier

Fellow de l'Institut canadien des actuaires



Marc Bouchard

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Mercer, Consultation en ressources humaines limitée
Ottawa (Ontario)

Le 12 mars 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2006 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des droits à retraite constitués et de l'évolution de l'excédent de capitalisation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2006 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche a.r.l.

Comptables agréés

Le 9 février 2007

Le 12 mars 2007 (notes 10 et 12)

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, DES DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS ET DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION AU 31 DÉCEMBRE

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
ACTIF		
Placements (note 3)	4 343 880 \$	4 033 987 \$
Produits de placements à recevoir	10 930	14 787
Débiteurs (note 6)	8 647	6 868
Cotisations à recevoir (note 7)	6 400	12 541
Placements PenFlex (note 8)	8 206	7 148
	4 378 063	4 075 331
PASSIF		
Créditeurs (note 9)	10 825	10 398
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	4 367 238	4 064 933
Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif (note 10)	(379 351)	(380 995)
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 10)	3 987 887	3 683 938
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS (note 10)	3 554 917	3 339 000
EXCÉDENT DE CAPITALISATION (note 12)	432 970 \$	344 938 \$

Approuvé par le Conseil de fiducie


Fiduciaire


Fiduciaire

Approuvé par la direction


Administrateur délégué/PDG


Secrétaire-trésorière

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>4 064 933 \$</u>	<u>3 733 905 \$</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Variation pour l'exercice de la juste valeur		
- des placements et des devises (note 3)	247 850	292 091
- du PenFlex (note 8)	954	384
Produits de placements (note 3)	158 188	149 148
Cotisations (note 7)	104 873	83 269
AUGMENTATION TOTALE DE L'ACTIF	<u>511 865</u>	<u>524 892</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations (note 11)	191 581	179 307
Charges administratives (note 13)	17 979	14 557
DIMINUTION TOTALE DE L'ACTIF	<u>209 560</u>	<u>193 864</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	<u>302 305</u>	<u>331 028</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>4 367 238 \$</u>	<u>4 064 933 \$</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉVOLUTION DES DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 339 000 \$	3 268 052 \$
AUGMENTATION DES DROITS À RETRAITE		
Intérêts sur les droits à retraite	213 432	216 968
Droits à retraite acquis	93 457	82 720
PenFlex (note 8)	1 955	1 320
Pertes actuarielles nettes (note 10)	31 510	22 599
	340 354	323 607
DIMINUTION DES DROITS À RETRAITE		
Prestations (note 11)	191 581	179 307
Modifications des hypothèses actuarielles (note 10)	(67 144)	73 352
	124 437	252 659
AUGMENTATION NETTE DES DROITS À RETRAITE	215 917	70 948
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	3 554 917 \$	3 339 000 \$

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
EXCÉDENT DE CAPITALISATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	344 938 \$	272 772 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service de prestations	302 305	331 028
Variation de la régularisation de la valeur actuarielle de l'actif	1 644	(187 914)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	303 949	143 114
Augmentation nette des droits à retraite	215 917	70 948
EXCÉDENT DE CAPITALISATION À LA FIN DE L'EXERCICE (note 12)	432 970 \$	344 938 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

1. Le Régime de retraite

La description qui suit du Régime de retraite de Radio-Canada est un résumé. Pour de plus amples informations, se reporter au texte intégral du Régime de retraite modifié.

a) Généralités

La Société Radio-Canada (la Société) a constitué son régime de retraite (le Régime) le 1^{er} septembre 1961, conformément à la Loi sur la radiodiffusion. Il s'agit essentiellement d'un régime contributif, à prestations déterminées, couvrant presque tous les employés permanents de la Société. Le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à son règlement d'application. Le numéro d'enregistrement du Régime auprès du Surintendant des institutions financières est le 55144.

b) Prestations

La Société garantit le paiement des prestations de retraite (à l'exception de celles relevant de la composante flexible), ainsi que les autres prestations payables en vertu des dispositions du Régime modifié. Tout employé permanent participant au Régime pourra toucher des prestations fondées sur la durée de ses services ouvrant droit à retraite et sur la moyenne de son salaire ouvrant droit à retraite des cinq années consécutives où il était le plus élevé au cours de ses dix dernières années de service. Le calcul des prestations versées aux employés à temps partiel est fondé sur une moyenne indexée des salaires au cours de la carrière. Les prestations sont indexées annuellement au 1^{er} janvier, au taux de 2,7 % ou en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), si ce taux est plus faible.

c) Capitalisation

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites au moins une fois tous les trois ans. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible, à savoir, pour les employés à temps plein, 5 $\frac{1}{15}$ % des gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État (42 100 \$ en 2006) et 6 $\frac{2}{3}$ % des gains dépassant ce maximum. La Société fournit le reste de la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

En vertu de la LNPP, une évaluation actuarielle doit également être effectuée une fois par an lorsque la dernière évaluation a révélé un déficit selon le principe de la solvabilité. La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 2006, le rapport actuariel devant être déposé auprès des instances réglementaires au plus tard le 30 juin 2007. Cette évaluation actuarielle fait état d'un excédent selon le principe de la solvabilité, tandis que l'évaluation précédente effectuée au 31 décembre 2005 faisait état d'un déficit selon le principe de la solvabilité, que le promoteur du Régime avait commencé à renflouer en 2006. Compte tenu de l'excédent selon le principe de la solvabilité affiché à la fin de 2006, il n'est plus requis de verser des cotisations spéciales de solvabilité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale, compte tenu de la position de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation au 31 décembre 2006, le promoteur du Régime ne peut pas contribuer au Régime tant que l'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation n'aura pas diminué de 77 millions de dollars.

d) Statut fiscal

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu; par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du Régime aux fins de l'impôt sur le revenu est 202895.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers sont dressés selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière du Régime indépendamment de celle du promoteur ou des participants. Les états financiers ont pour objet d'aider les participants et les autres personnes intéressées à étudier la situation financière du Régime à la fin de l'exercice ainsi que le résultat de son activité. Toutefois, ils ne reflètent pas ses besoins de financement ni la garantie des droits à retraite d'un participant en particulier.

b) Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes du Régime de retraite de Radio-Canada, ceux de ses filiales en propriété exclusive qui détiennent les participations du Régime dans certains placements immobiliers ou d'autre nature, ainsi que ceux d'une coentreprise. La participation du Régime dans la coentreprise est établie par la méthode de consolidation proportionnelle.

c) Placements

Les placements sont inscrits à la date de l'opération et comptabilisés à la juste valeur (voir la note 3). La juste valeur s'entend du prix dont conviendraient des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Le coût équivaut au coût d'acquisition moins toute dévaluation calculée pour tenir compte des fléchissements autres que temporaires de la juste valeur.

d) Produits à recevoir

Les revenus de dividendes et d'intérêts ont été calculés et comptabilisés jusqu'à la fin de l'exercice.

e) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements

La variation pour l'exercice de la juste valeur des placements est l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de l'exercice, corrigé des plus-values et moins-values réalisées au cours de l'exercice.

f) Droits à retraite

Les droits à retraite prévus aux sections portant sur les prestations déterminées du Régime reposent sur l'évaluation actuarielle selon le principe de la continuité de l'exploitation réalisée par un cabinet d'actuaire indépendant. Les droits correspondant à la composante flexible du Régime sont comptabilisés à la juste valeur des placements auxquels sont affectées les cotisations.

g) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées lors de l'exercice au cours duquel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées lors de l'exercice durant lequel elles sont perçues. Les cotisations spéciales relatives au financement du déficit établi selon le principe de la solvabilité versées par le promoteur du Régime sont comptabilisées alors qu'elles s'accumulent pendant la période d'amortissement de dix ans prévue par la réglementation. Les cotisations versées en espèces à la composante flexible du Régime sont comptabilisées lors de l'exercice durant lequel elles sont perçues, et celles versées par prélèvement sur le salaire sont comptabilisées lors de l'exercice durant lequel les prélèvements sont effectués.

h) Conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère et contrats de change à terme

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en cours à la fin de l'exercice. Les produits et charges sont convertis au taux de change en cours au moment de l'opération. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du rapport. Les gains ou pertes qui résultent de la conversion des éléments en monnaie étrangère et des contrats de change à terme entrent dans la variation pour l'exercice de la juste valeur des placements.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges déclarés pour la période de référence. Les principales estimations utilisées par la direction pour préparer les états financiers ont rapport avec l'évaluation des placements privés et de l'immobilier ainsi qu'avec les hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Placements

- a) Les tableaux fournis ci-après montrent la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice, ainsi que la fluctuation, au cours de l'année, de la juste valeur des placements et autres gains. Les immeubles sont inscrits nets de la part proportionnelle de la dette afférente de la Caisse, qui s'élevait à 37,5 millions de dollars à la fin de 2006 (42,9 millions en 2005). Les revenus de placements incluent les intérêts et les dividendes cumulés au cours de l'année de même que les gains tirés des biens immeubles, nets des frais d'exploitation et d'intérêts.

PLACEMENTS DE 2006

	Juste valeur	Coût	Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements (⁽¹⁾)	Produits de placements	Rendement global
	(en milliers de dollars)				
Valeurs à revenu fixe					
Encaisse et placements à court terme	212 743 \$	212 847 \$	204 \$	9 744 \$	9 948 \$
Obligations - canadiennes	2 043 655	2 021 000	(33 772)	88 082	54 310
- internationales	-	-	-	42	42
	<u>2 256 398</u>	<u>2 233 847</u>	<u>(33 568)</u>	<u>97 868</u>	<u>64 300</u>
Actions					
Canadiennes	577 183	422 591	105 405	7 305	112 710
Internationales	997 785	824 463	155 991	28 375	184 366
	<u>1 574 968</u>	<u>1 247 054</u>	<u>261 396</u>	<u>35 680</u>	<u>297 076</u>
Placements stratégiques					
Immobiliers (note 4)	262 891	224 878	18 213	16 213	34 426
Placements privés (note 5)	161 328	198 384	(5 810)	5 208	(602)
Fonds de couverture	88 295	77 867	7 619	3 219	10 838
	<u>512 514</u>	<u>501 129</u>	<u>20 022</u>	<u>24 640</u>	<u>44 662</u>
TOTAL	<u>4 343 880 \$</u>	<u>3 982 030 \$</u>	<u>247 850 \$</u>	<u>158 188 \$</u>	<u>406 038 \$</u>

(¹) En 2006, la variation de la juste valeur des placements comprenait des profits latents de 387,6 millions de dollars et des pertes de change latentes de 25,8 millions de dollars.

PLACEMENTS DE 2005

	Juste valeur	Coût	Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements (⁽¹⁾)	Produits de placements	Rendement global
	(en milliers de dollars)				
Valeurs à revenu fixe					
Encaisse et placements à court terme	210 976 \$	210 711 \$	(2 086) \$	7 327 \$	5 241 \$
Obligations - canadiennes	1 564 783	1 510 421	27 853	54 783	82 636
- internationales	-	-	(5 844)	1 872	(3 972)
	<u>1 775 759</u>	<u>1 721 132</u>	<u>19 923</u>	<u>63 982</u>	<u>83 905</u>
Actions					
Canadiennes	991 321	753 535	194 211	10 869	205 080
Internationales	808 455	749 145	43 348	33 125	76 473
	<u>1 799 776</u>	<u>1 502 680</u>	<u>237 559</u>	<u>43 994</u>	<u>281 553</u>
Placements stratégiques					
Immobiliers (note 4)	278 753	252 652	15 826	36 385	52 211
Placements privés (note 5)	138 873	59 687	15 896	3 819	19 715
Fonds de couverture	40 826	37 939	2 887	968	3 855
	<u>458 452</u>	<u>350 278</u>	<u>34 609</u>	<u>41 172</u>	<u>75 781</u>
TOTAL	<u>4 033 987 \$</u>	<u>3 574 090 \$</u>	<u>292 091 \$</u>	<u>149 148 \$</u>	<u>441 239 \$</u>

(¹) En 2005, la variation de la juste valeur des placements comprenait des profits latents de 533,4 millions de dollars et des pertes de change latentes nettes de 73,5 millions de dollars.

b) **Détermination de la juste valeur :**

i) **Encaisse et placements à court terme**

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts et acceptations bancaires, bons du Trésor, billets de trésorerie et obligations à court terme) sont inscrits au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

ii) **Actions, obligations, placements privés et fonds de couverture**

Les actions et les obligations consistant principalement en des titres cotés sont inscrites au cours officiel du marché.

Les placements privés, composés principalement d'actions et d'obligations non cotées, sont évalués à des prix fondés sur les meilleures estimations établies par la direction selon une des méthodes suivantes : prix courant des valeurs semblables, valeur actualisée nette future et valeur d'expertise.

Les placements privés consistant principalement en des titres cotés soumis à des contraintes commerciales sont évalués en fonction du cours officiel du marché.

Les fonds de couverture sont évalués en fonction du cours officiel du marché pour le portefeuille des placements sous-jacents.

iii) **Placements immobiliers**

Cette catégorie englobe les créances hypothécaires et les immeubles.

a) Les hypothèques sont garanties par des biens immobiliers et représentent en général des emprunts à des taux hypothécaires commerciaux accordés à des entreprises. Ces emprunts sont généralement remboursables et amortis sur des périodes allant de 15 à 20 ans. Les hypothèques sont évaluées à l'aide des rendements du marché hypothécaire actuels et comprennent les intérêts courus.

b) Les immeubles en construction sont évalués soit au coût, soit à la valeur de réalisation estimative, selon le montant le plus bas. Les autres immeubles sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation, et font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les trois ans.

c) **Risque lié aux placements**

Le rendement du Régime est lié à divers risques que l'on gère au moyen d'outils et de techniques appropriés. Voici un aperçu de quelques-uns de ces risques :

i) **Risque de taux d'intérêt**

Il s'agit du risque de conséquences défavorables des variations de taux d'intérêt sur la trésorerie, la situation financière et les produits du Régime. Le risque provient de l'écart, dans le temps et dans leur montant, des flux de trésorerie reliés à l'actif et au passif du Régime.

La valeur des placements du Régime est sensible aux variations à court terme des taux d'intérêt nominaux et des marchés d'actions, au Canada comme à l'étranger. Le passif du Régime est essentiellement sensible aux hypothèses à long terme relatives au taux de rendement des placements du Régime.

Le principal risque consiste en une éventuelle diminution du rendement réel à long terme, auquel cas il faudrait augmenter les taux de cotisation pour que le Régime puisse satisfaire à ses engagements de retraite. Au 31 décembre 2006, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme augmenterait ces engagements d'environ 13,5 %, alors qu'une augmentation du même ordre du taux les réduirait d'environ 12,5 %.

De plus, le passif du Régime est sensible aux variations des taux d'inflation et d'indexation des salaires. Toute variation de ces paramètres ainsi que des taux d'intérêt aura un effet différent sur la valeur de l'actif et sur celle du passif du Régime, ce qui peut compromettre leur concordance. Compte tenu de la nature des prestations, il est impossible de supprimer totalement ces risques, mais on peut les gérer grâce aux politiques de financement et de placements du Régime.

À la fin de 2006, *l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement du Régime* prévoit un actif à long terme composé à 50 % de valeurs à revenu fixe, 34 % d'actions et 16 % de placements stratégiques, catégorie qui englobe les placements immobiliers, les placements privés et les fonds de couverture. La composition de l'actif visé repose sur les résultats des examens périodiques des engagements du Régime.

ii) *Risque de crédit*

- a) C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement du Régime, qui est revu chaque année, spécifie les placements admis, en conformité avec l'Acte fiduciaire, ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placement admis, de manière à réduire le risque de crédit.

Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite et de l'excédent de capitalisation.

- b) Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. La direction ne croit pas que les concentrations indiquées ci-après soient exceptionnelles par rapport à celles d'autres régimes de retraite.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(% de la catégorie)	
OBLIGATIONS		
Gouvernement du Canada	37,4	49,4
Provinces	25,3	16,3
Entreprises	12,7	32,3
Fonds en gestion commune gérés passivement	24,6	2,0
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(% de la catégorie)	
ACTIONS CANADIENNES		
Services financiers	22,1	24,1
Technologies de l'information	19,2	5,8
Énergie	18,6	28,3
Matériaux	12,4	20,0
Produits industriels	7,2	6,1
Produits de consommation discrétionnaires	5,7	6,0
Services de télécommunications	4,9	2,5
Produits de base	4,2	2,2
Soins de santé	3,9	4,5
Services publics	1,8	0,5
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

iii) *Risque de change et risque de marchés étrangers*

Le Régime investit dans des actions, des obligations, des placements privés, des fonds de couverture et des titres du marché monétaire non canadien dont la valeur est sensible aux variations des taux de change et à la conjoncture économique et politique des divers pays dans lesquels ces placements sont faits.

De temps en temps, le Régime peut gérer certains des risques en fonction des données économiques fondamentales. Pendant l'exercice, le Régime a utilisé des contrats de change à terme pour gérer le risque associé aux devises. Au 31 décembre 2006, trois contrats de change à terme étaient en vigueur afin de gérer le risque lié au dollar américain associé aux fonds de couverture dans lequel le Régime est investi. La valeur de ces contrats totalisait 77,9 millions de dollars au 31 décembre 2006 et leur date d'échéance est fixée au 11 janvier 2007. Au 31 décembre 2006, il y avait des pertes de change latentes de 3,0 millions de dollars sur la juste valeur marchande de ces contrats, qui sont incluses dans la juste valeur marchande de 88,3 millions de dollars du portefeuille de fonds de couverture figurant aux états financiers.

La couverture nette du risque de change du Régime, constituée en dollars canadiens, compte tenu des positions de couverture et de transaction au 31 décembre, s'établit comme suit :

	2006			2005
	Placements par pays	Couverture/transaction de change montant net	Risque de change montant net	Risque de change montant net
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
États-Unis	674 294 \$	(74 585) \$	599 709 \$	498 606 \$
Pays de la zone euro	184 759	36	184 795	123 405
Japon	93 597		93 597	80 620
Royaume-Uni	88 958	(275)	88 683	77 055
Suisse	44 524	(52)	44 472	27 670
Australie	10 199		10 199	8 278
Suède	9 403		9 403	6 086
HongKong	8 794		8 794	9 323
Autres pays	34 162	(18)	34 144	33 155
Total	1 148 690 \$	(74 894) \$	1 073 796 \$	864 198 \$

4. Coentreprise immobilière

Le 1^{er} avril 2000, le Régime et Edgefund Equities Inc. ont fusionné une partie de leurs placements immobiliers respectifs pour constituer, dans des proportions de 30 % et 70 %, une coentreprise, Pyxis Real Estate Equities. L'apport immobilier du Régime à la coentreprise se chiffre à 84 millions de dollars, dont 60 000 \$ lui ont été versés sous forme d'actions ordinaires de Pyxis et le reste sous la forme d'un billet à ordre garanti par la juste valeur de tous les biens immobiliers.

Ci-après la ventilation de la part du Régime, au coût, dans les comptes de Pyxis avant consolidation :

	2006	2005
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse et valeurs à court terme	2 405 \$	4 564 \$
Débiteurs	6 671	3 302
Immobilier	19 357	23 611
Créances hypothécaires	600	600
Passif		
Créditeurs	3 727 \$	3 331 \$
Billets à ordre	23 833	27 024
Bénéfice		
Produits des placements	2 129 \$	2 207 \$
Charges administratives	(263)	(330)
Bénéfice net	1 866	1 877

5. Placements privés

Au 31 décembre 2006, les placements privés comprenaient un placement dans une fiducie de revenu acquis à la suite de la conversion pendant l'année de titres privés. Jusqu'en décembre 2006, des contraintes commerciales s'exerçaient sur ce placement, qui en restreignaient la vente.

6. Débiteurs

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Immobilier	8 500 \$	6 796 \$
Autres	147	72
	<u>8 647 \$</u>	<u>6 868 \$</u>

7. Cotisations

Ci-après la ventilation des cotisations pour l'exercice :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Cotisations salariales :		
- services courants	26 838 \$	24 494 \$
- services passés	16 848	12 382
- montant net, ententes de réciprocité	1 362	1 224
- PenFlex (note 8)	1 001	936
Cotisations patronales :		
- Service actuel	47 512	44 233
- Financement spécial du déficit établi selon le principe de la solvabilité	11 312	-
	<u>104 873 \$</u>	<u>83 269 \$</u>

Incluses dans les cotisations les sommes à recouvrer à la fin de l'exercice, ventilées comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Cotisations salariales	4 552 \$	6 147 \$
Cotisations patronales	1 848	6 394
	<u>6 400 \$</u>	<u>12 541 \$</u>

8. La composante flexible (PenFlex)

Une modification apportée au Régime avec effet au 1^{er} janvier 1998 instaurait une composante flexible (le " PenFlex "), en vertu de laquelle les participants peuvent augmenter leurs cotisations jusqu'aux limites prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils ont le choix de divers fonds en gestion commune gérés par des portefeuillistes externes. Les cotisations majorées de leurs produits de placements sont affectées à des compléments de prestations, aux taux du marché, lors de la retraite, du décès ou de la cessation de services, selon le cas.

Les engagements du Régime au titre du PenFlex correspondent aux cotisations supplémentaires des participants, majorées des produits de placements, augmentées ou diminuées des plus-values ou moins-values. Cette portion du Régime est entièrement financée par les participants.

Ci-après les principales données pour l'exercice terminé le 31 décembre.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Placements au début de l'exercice	7 148 \$	6 215 \$
Augmentations :		
Cotisations et intérêts	1,001	936
Plus-values	954	384
	<u>1 955</u>	<u>1 320</u>
Diminutions :		
Achat de droits de retraite complémentaires	897	387
	<u>897</u>	<u>387</u>
Placements à la fin de l'exercice	<u>8 206 \$</u>	<u>7 148 \$</u>

9. Crédeurs

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Placements	4 713 \$	5 018 \$
Prestations	1 135	996
Autres	4 977	4 384
	<u>10 825 \$</u>	<u>10 398 \$</u>

10. Droits à retraite constitués

- a) Comme l'exige la *Loi sur les normes des prestations de pension*, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2006, par Mercer, Consultation en ressources humaines limitée. Les montants indiqués dans les présents états financiers sont tirés de cette évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sur le plan des droits à retraite, selon les prévisions économiques du Conseil d'administration, sont les suivantes :

	<u>Hypothèses à long terme</u>	
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Taux de rendement de l'actif	6,25 %	6,50 %
Taux d'indexation des salaires ⁽³⁾	3,25 %	3,45 %
Taux d'inflation	2,50 %	2,70 %

⁽³⁾ Ne comprend pas l'augmentation au mérite et les promotions

Des hypothèses sur l'évolution à court terme de la conjoncture économique ont également été retenues.

Pour 2006, l'évaluation actuarielle réalisée en date du 31 décembre 2006 a fait état d'une perte actuarielle nette de 31,5 millions de dollars (22,6 millions de dollars en 2005).

La modification des hypothèses actuarielles en 2006 s'est traduite par une augmentation de 67,1 millions de dollars des droits à retraite (comparativement à une diminution de 73,4 millions de dollars en 2005).

La *Loi sur les normes des prestations de pension* exige également que le Régime soit évalué selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du régime. Au 31 décembre 2006, le passif du Régime selon le principe de la solvabilité s'établissait à 4 232,1 millions de dollars (4 150,0 millions de dollars au 31 décembre 2005).

- b) La valeur actuarielle de l'actif net, qui ne peut dépasser la valeur marchande, correspond à l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans des plus-values et moins-values latentes et réalisées. Selon cette méthode, la valeur marchande est sous-jacente, mais les variations sont généralement extrapolées sur une période de quatre ans. L'Évolution de l'excédent de capitalisation fait état des variations dans la valeur de l'actif actuariel d'un exercice à l'autre.

11. Prestations

Ci-après la ventilation des sommes versées au titre des droits à retraite, pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Prestations	183 675 \$	176 761 \$
Remboursements et intérêts y afférents	1 414	916
Transferts nets de cotisations et intérêts y afférents	5 595	1 243
PenFlex :		
- Achat de droits de retraite complémentaires	897	387
	<u>191 581 \$</u>	<u>179 307 \$</u>

12. Excédent de capitalisation

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 a fait ressortir un excédent de capitalisation de 433,0 millions de dollars selon le principe de la continuité de l'exploitation du Régime et de 131,1 millions de dollars selon le principe de la solvabilité. Le rapport actuariel sera remis au promoteur du Régime, conformément à l'Acte fiduciaire, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

L'évaluation actuarielle précédente réalisée au 31 décembre 2005 avait fait ressortir un déficit de capitalisation de 89,1 millions de dollars selon le principe de la solvabilité à cette date. En vertu de la réglementation fédérale adoptée en 2006, le promoteur du Régime a décidé de capitaliser le déficit selon le principe de la solvabilité établi en 2005 sur une période de dix ans. Par conséquent, des cotisations spéciales de solvabilité de 11,3 millions de dollars ont été versées au Régime en 2006. À compter de la date de dépôt du rapport actuariel du 31 décembre 2006 au BSIF en 2007, il n'est plus nécessaire de verser des cotisations spéciales de solvabilité étant donné que le Régime affiche un excédent de capitalisation selon le principe de la solvabilité à la fin de 2006.

En vertu de la *Loi sur l'impôt fédérale*, le promoteur ne peut pas cotiser au Régime aussi longtemps que l'excès de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation n'aura pas diminué de 77 millions de dollars étant donné que le ratio de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation était supérieur à 110 % au 31 décembre 2006.

13. Charges administratives

Conformément à l'Acte fiduciaire, la Caisse supporte toutes les charges administratives engagées par les fiduciaires pour l'établissement et la gestion du Régime et de la Caisse. Les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	(en milliers de dollars)	
Administration de la Caisse		
Gestion interne des placements		
Charges salariales et sociales	3 196 \$	2 639 \$
Honoraires professionnels	148	201
Informatique	852	802
Frais de banque et droits de garde	1 149	1 017
Loyers de bureaux	238	229
Autres	112	137
Total Gestion interne	<u>5 695</u>	<u>5 025</u>
Gestion externe des placements		
Honoraires de gestion	8 122	5 417
Gestion des placements immobiliers	315	386
Total Gestion externe	<u>8 437</u>	<u>5 803</u>
	<u>14 132</u>	<u>10 828</u>
Administration du service des prestations		
Gestion externe	1 867	1 512
Charges salariales et sociales	294	344
Honoraires professionnels	292	315
Autres	164	159
	<u>2 617</u>	<u>2 330</u>
Charges du Conseil de fiducie		
Honoraires professionnels	336	481
Autres	57	54
	<u>393</u>	<u>535</u>
TPS	837	864
Total des charges administratives	<u><u>17 979 \$</u></u>	<u><u>14 557 \$</u></u>

14. Engagements et éventualités

La Caisse s'est engagée à faire des opérations de placement qui pourraient être provisionnées sur plusieurs années conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2006, ces engagements potentiels se chiffraient à 132,4 millions de dollars (28,0 millions en 2005). La Caisse peut être tenue de financer les découverts de trésorerie et d'honorer les obligations de ses partenaires, dont des caisses de retraite, dans certains placements immobiliers. En outre, elle peut devoir financer certains placements immobiliers en cas de défaut de financement par d'autres sources.

15. Garanties et indemnisations

Le Régime prévoit que les membres du Conseil, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés à l'égard des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le Régime peut être tenu de verser une compensation à des contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications aux lois et règlements. Le nombre de ces ententes, la diversité des indemnisations versées et leur nature imprévisible empêchent le Régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximum qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu de ces ententes d'indemnisation.

16. Données comparatives

Certains chiffres de 2005 cités à des fins de comparaison ont fait l'objet d'un reclassement, compte tenu de la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

PLACEMENTS DE PLUS DE 15 MILLIONS DE DOLLARS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

OBLIGATIONS NOMINALES

ÉMETTEUR	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
TD Quant Emerald Canadian Broad Bond Fund			436,40
Gouvernement du Canada	8,000 %	01/06/2023	93,21
Gouvernement du Canada	5,750 %	01/06/2033	91,80
Gouvernement du Canada	5,750 %	01/06/2029	70,31
Gouvernement du Canada	5,000 %	01/06/2037	68,15
TD Quant Emerald Canadian Long Bond Fund			62,20
Prov. de l'Ontario	6,200 %	02/06/2031	43,09
Prov. de Québec	6,250 %	01/06/2032	34,35
Prov. de Québec	5,750 %	01/12/2036	32,11
Prov. de l'Ontario	6,500 %	08/03/2029	25,55
Québec Hydro	6,000 %	15/02/2040	22,58
Prov. de la C.-B.	5,700 %	18/06/2029	20,21
Prov. de l'Ontario	5,500 %	02/06/2018	19,83
Gouvernement du Canada	8,000 %	01/06/2027	18,25
Access Roads Edmonton Series B	5,812 %	30/09/2037	16,99
Trans Canada Pipeline	5,100 %	11/01/2017	15,46
Farm Credit Corporation	4,550 %	12/04/2021	15,31

OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL

ÉMETTEUR	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Gouvernement du Canada	4,000 %	01/12/2031	179,40
Gouvernement du Canada	4,250 %	01/12/2026	97,54
Prov. de Québec	4,250 %	01/12/2031	75,14
Gouvernement du Canada	3,000 %	01/12/2036	61,45
Prov. de l'Ontario	2,000 %	01/12/2036	46,63
Gouvernement du Canada	4,250 %	01/12/2021	34,67

IMMOBILIER

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Pyxis Real Estate Equities - Ogilvy Building	28,65
Morguard Investments Ltd. - Residential Property (1) Inc. Pooled	26,71
Morguard Investments Ltd. - Industrial Prop. (1) Pooled	25,01
Tonko Developments - Westhill Equity	22,51
Morguard Investments Ltd./PFRL - CN Hotel/Conv. Centre	21,31

ACTIONS CANADIENNES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Barclays Global Investors Enhanced Canadian Index Fund	252,42

ACTIONS AMÉRICAINES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
TD Quant Emerald Hedged US Fund	62,26
Citigroup Inc.	19,59
General Electric	18,34
Microsoft Corporation	17,82
Bank of America Corp.	17,03
American International Group	15,15

ACTIONS INTERNATIONALES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Mellon Capital Global Opportunities Fund	91,32

PLACEMENTS SPÉCIAUX ET PRIVÉS

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Teranet Income Fund	97,11

INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

PLACEMENTS DE PLUS DE 15 MILLIONS DE DOLLARS

AU 31 DÉCEMBRE 2006

OBLIGATIONS NOMINALES

ÉMETTEUR	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
TD Quant Emerald Canadian Broad Bond Fund			436,40
Gouvernement du Canada	8,000 %	01/06/2023	93,21
Gouvernement du Canada	5,750 %	01/06/2033	91,80
Gouvernement du Canada	5,750 %	01/06/2029	70,31
Gouvernement du Canada	5,000 %	01/06/2037	68,15
TD Quant Emerald Canadian Long Bond Fund			62,20
Prov. de l'Ontario	6,200 %	02/06/2031	43,09
Prov. de Québec	6,250 %	01/06/2032	34,35
Prov. de Québec	5,750 %	01/12/2036	32,11
Prov. de l'Ontario	6,500 %	08/03/2029	25,55
Québec Hydro	6,000 %	15/02/2040	22,58
Prov. de la C.-B.	5,700 %	18/06/2029	20,21
Prov. de l'Ontario	5,500 %	02/06/2018	19,83
Gouvernement du Canada	8,000 %	01/06/2027	18,25
Access Roads Edmonton Series B	5,812 %	30/09/2037	16,99
Trans Canada Pipeline	5,100 %	11/01/2017	15,46
Farm Credit Corporation	4,550 %	12/04/2021	15,31

OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL

ÉMETTEUR	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Gouvernement du Canada	4,000 %	01/12/2031	179,40
Gouvernement du Canada	4,250 %	01/12/2026	97,54
Prov. de Québec	4,250 %	01/12/2031	75,14
Gouvernement du Canada	3,000 %	01/12/2036	61,45
Prov. de l'Ontario	2,000 %	01/12/2036	46,63
Gouvernement du Canada	4,250 %	01/12/2021	34,67

IMMOBILIER

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Pyxis Real Estate Equities - Ogilvy Building	28,65
Morguard Investments Ltd. - Residential Property (1) Inc. Pooled	26,71
Morguard Investments Ltd. - Industrial Prop. (1) Pooled	25,01
Tonko Developments - Westhill Equity	22,51
Morguard Investments Ltd./PFRL - CN Hotel/Conv. Centre	21,31

ACTIONS CANADIENNES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Barclays Global Investors Enhanced Canadian Index Fund	252,42

ACTIONS AMÉRICAINES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
TD Quant Emerald Hedged US Fund	62,26
Citigroup Inc.	19,59
General Electric	18,34
Microsoft Corporation	17,82
Bank of America Corp.	17,03
American International Group	15,15

ACTIONS INTERNATIONALES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Mellon Capital Global Opportunities Fund	91,32

PLACEMENTS SPÉCIAUX ET PRIVÉS

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Teranet Income Fund	97,11

CONSEIL DE FIDUCIE

au 31 décembre

Johanne Charbonneau

Vice-présidente et chef de la direction financière,
Radio-Canada

Bernadette Christmas

Administrateur de Radio-Canada

Hélène F. Fortin, CA

Présidente du Conseil de fiducie
Administrateur de Radio-Canada

Claude Godin

Membre du Comité consultatif des
avantages sociaux

Pierre Racicot

Représentant de l'Association nationale
des retraité(e)s de Radio-Canada

George C.B. Smith

Premier vice-président,
Ressources humaines et organisation,
Radio-Canada

Jonathan Soper

Membre du Comité consultatif des
avantages sociaux

DIRECTION

au 31 décembre

Stephen Cotsman

Administrateur délégué/
président-directeur général

Suzanne Morris

Secrétaire/trésorière

ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Debra Alves

Gestionnaire du portefeuille des
placements stratégiques

Timothy D. Cairns

Gestionnaire de portefeuilles,
obligations intérieures/immobilier

Paul Gasperetti

Gestionnaire du portefeuille des
actions canadiennes

Laura Hurst

Gestionnaire du portefeuille des
actions internationales

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions sur ce
rapport annuel ou sur tout autre élément du programme de communications.

Veuillez adresser vos commentaires au :

CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

99, RUE METCALFE, BUREAU 1204

OTTAWA (ONTARIO) K1P 6L7

Téléphone : (613) 688-3900

Télécopieur : (613) 688-3901

Courrier électronique : pension@cbcpension.ca

site Internet - renseignements généraux : www.cbc.radio-canada.ca/apropos/retraite

site Internet - employés et retraités de CBC/Radio-Canada : www.pensionweb.ca/cbc-radiocanada